

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES

DIRECTION DE LA PLANIFICATION



RAPPORT DISPARITÉ RÉGIONALE

Analyse de l'accès à l'eau, l'assainissement, des conditions de vie et des inégalités de niveau de vie



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
ANNEXES	3
LISTE DES FIGURES.....	3
LISTE DES CARTES.....	4
LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE DES ENCADRES.....	4
ÉQUIPE DE RÉDACTION.....	5
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	6
RÉSUMÉ.....	7
INTRODUCTION.....	10
I. DISPARITÉS D'ACCÈS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT	12
<i>I.1. Disparités d'accès à l'eau.....</i>	<i>12</i>
I.1.1. Temps mis pour trouver une source d'eau	12
I.1.2. Distance parcourue pour trouver une source d'eau.....	14
I.1.3. Branchement à un réseau d'eau courante.....	14
<i>I.2. Disparités d'accès à l'assainissement</i>	<i>16</i>
I.2.1. Accès aux toilettes	16
I.2.2. Évacuation des excréments	18
I.2.3. Évacuation des eaux usées.....	20
I.2.4. Évacuation des ordures ménagères	21
II. DISTRIBUTION DE LA RICHESSE	24
<i>II.1. Indice de richesse globale du ménage</i>	<i>24</i>
<i>II.2. Répartition spatiale de la richesse</i>	<i>27</i>
III. INÉGALITÉS DE NIVEAU DE VIE : STRUCTURE ET CONTRIBUTION.....	31
<i>III.1. Inégalités de niveau de vie et contribution : analyse selon les dépenses de consommation nominale</i>	<i>31</i>
III.1.1. Inégalités de niveau de vie.....	31
III.1.2. Contribution des régions aux inégalités.....	34
<i>III.2. Inégalités de niveau de vie : analyse selon les dépenses réelles de consommation... 37</i>	
III.2.1. Inégalités de niveau de vie	37
III.2.2. Contribution aux inégalités de niveau de vie	41
<i>III.3. Développement régional, pauvreté et inégalités</i>	<i>45</i>
CONCLUSION	48
RECOMMANDATIONS	49
Bibliographie	50
ANNEXES	52

ANNEXES

Annexe 1 : Matrice des inégalités interrégions (dépenses annuelles des ménages)	52
Annexe 2 : Matrice des inégalités interrégions (niveau de vie)	53
Annexe 3 : Décomposition de l'indice de Gini	54
Annexe 4 : Construction de l'indice de richesse globale.....	56

Liste des figures

Figure 1 : Service d'accès à une source d'approvisionnement en eau selon la région.....	13
Figure 2 : Ménages connectés à un réseau d'eau courante	15
Figure 3 : Type de toilette	17
Figure 4 : Type de toilette selon le milieu de résidence.....	17
Figure 5 : Types d'aisance utilisés par les ménages selon la région.....	18
Figure 6 : Mode d'évacuation des excréments selon la région	19
Figure 7 : Mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence	20
Figure 8 : Mode d'évacuation des eaux usées selon la région	21
Figure 9 : Évacuation des ordures ménagères.....	22
Figure 10 : Évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence.....	22
Figure 11 : Évacuation des ordures ménagères selon la région	23
Figure 12 : Répartition des catégories selon le milieu de résidence.....	27
Figure 13 : Répartition des ménages au sein de la région selon le niveau de richesse.....	28
Figure 14 : Proportion de la population de la 1 ^{re} catégorie et taux de pauvreté	29
Figure 15 : Courbe de Lorenz des dépenses nominales par tête	33
Figure 16 : Décomposition de l'indice de Gini selon la région (dépenses nominales).....	34
Figure 17 : Part des composantes dans l'inégalité totale selon la région (dépenses nominales) .	34
Figure 18 : Distribution de dépenses réelles de consommation par tête selon les quintiles	38
Figure 19 : Distribution des quintiles de dépenses selon le milieu de résidence	38
Figure 20 : Décomposition de l'indice de Gini selon le milieu de résidence	41
Figure 21 : Poids des composantes dans l'inégalité totale selon le milieu de résidence.....	41
Figure 22 : Décomposition de l'indice de Gini selon la région.....	41
Figure 23 : Poids des composantes dans l'inégalité totale selon la région.....	41
Figure 24 : Inégalités et part des investissements sur la période 2014-2018.....	46
Figure 25 : Pauvreté et part des investissements sur la période 2014-2018	46
Figure 26 : Indice de développement régional et taux de pauvreté.....	47
Figure 27 : Indice de développement régional et indice d'inégalité de Gini.....	47

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Ménages connectés à un réseau d'eau courante selon la région.....	15
Carte 2 : Proportion de la population de la 1 ^{re} catégorie et indice d'inégalité.....	30
Carte 3 : Niveau de vie et inégalité	39
Carte 4 : Inégalité et contribution.....	42

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Durée de parcours (en minutes) pour accéder à une source d'eau selon le milieu de résidence (en %)	13
Tableau 2 : Distribution des actifs des ménages selon les catégories de richesses	25
Tableau 3 : Répartition des ménages selon le niveau de richesse et la région.....	28
Tableau 4 : Dépense de consommation annuelle moyenne par tête, indice de Gini et rapport interquartile selon la région et le milieu de résidence	32
Tableau 5 : Contributions aux inégalités interrégions et contribution des inégalités entre Dakar et les autres régions	35
Tableau 6 : Indice de Gini intrarégions (niveau ménage)	36
Tableau 7 : Principaux indicateurs des inégalités de niveau de vie	39
Tableau 8 : Indice de Gini interrégions et intrarégions (niveau individuel).....	43

LISTE DES ENCADRES

Encadré 1 : Pourquoi la consommation est-elle globalement un meilleur indicateur monétaire du bien-être que le revenu ?.....	31
Encadré 2 : Indicateurs de mesure des inégalités.....	33
Encadré 3 : Décomposition de l'indice de Gini	37

ÉQUIPE DE RÉDACTION

ORIENTATIONS

Mouhamadou Bamba DIOP, Directeur général de la Planification et des Politiques économiques

Souleymane DIALLO, Coordonnateur de la Direction générale de la Planification et des Politiques économiques

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Cheikh Modou THIAM, Directeur de la Planification

RÉDACTEUR EN CHEF

Souleymane CISSE, Chef de la Division de la Planification régionale (DPR)

ÉQUIPE DE RÉDACTION

Mansour DIAW, Mamadou GUEYE, Samba DIAKHITE, Babacar DIONE, Adama Abdoulaye TALLA, Ibrahima FAYE, Khardiata Diaw DIEYE, Adja Seynabou Ndiaye CISSE, Aly KA, Arame Dieng SECK, Pape Mamadou FALL.

COMITÉ DE LECTURE

Ibrahima BEYE, Conseiller du Directeur de la Planification
Ibrahima NDIAYE, ancien Chef de la DPR/DP
Abdou LOUM, Chef de la DPG/DP
Pape Baïdy SY, Chef de la DPSE/DP
Mountaga BA, Chef du SRP de Dakar
Souleymane DIOP, Chef du SRP de Saint-Louis
Malick SIDIBE, Chef du SRP de Kaolack
Ba Kane SALL, Chef du SRP de Tambacounda
Lamine CAMARA, Chef du SRP de Diourbel
Malick DIOUF, Chef du SRP de Kaffrine
Cheikh NIANG, Chef du SRP de Ziguinchor
Bécaye NDIAYE, Chef du SRP de Louga
Boubacar DIALLO, Chef du SRP de Sédhiou
Charles Waly BASSE, Chef du SRP de Thiès
Cheikh NDIAYE, Chef du SRP de Kolda
Moussa NDAO, Chef du SRP de Matam
Khoudia HANNE, Chef du SRP de Fatick
Oumarou GREOU, Chef du SRP de Kédougou

SECRÉTARIAT, INFOGRAPHIE ET REPROGRAPHIE

Fatou Niang NIAKHASSO
Thierno I GAYE
Alassane BARRO

DISTRIBUTION

www.plandev.sn

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACP	Analyse en Composantes Principales
AFRISTAT	Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne
AIBD	Aéroport international Blaise Diagne
ANSD	Agence nationale de la Statistique et de la Démographie
CEC	Carte d'Égalité des Chances
CMU	Couverture Maladie Universelle
DAL	Défécation à l'Air libre
DP	Direction de la Planification
EDS	Enquête démographique et de Santé
EHCVM	Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
IDR	Indice de Développement régional
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques
ODD	Objectifs du Développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONAS	Office national de l'Assainissement du Sénégal
ONU	Organisation des Nations unies
PAP	Plan d'Actions prioritaires
PBNSF	Programme national de Bourses de Sécurité familiale
PEPAM	Programme d'Eau potable et d'Assainissement du Millénaire
PNUD	Programme des Nations unies pour le Développement
PROMOVILLE	Programme de Modernisation des Villes du Sénégal
PRN	Points de Regroupement normalisé
PSE	Plan Sénégal émergent
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire
RAC	Revue annuelle conjointe
RGE	Recensement général des Entreprises
RNU	Registre national unique
SES	Situation économique et sociale du Sénégal
UA	Union africaine

RÉSUMÉ

Les disparités d'accès à l'eau, à l'assainissement, l'amélioration des conditions de vie et les inégalités de niveau de vie constituent des défis majeurs pour les pays en développement, et en particulier pour le Sénégal. Le Plan Sénégal émergent (PSE), référentiel de la politique économique et sociale, accorde une place de choix à l'amélioration des conditions de vie des populations, l'accès aux services sociaux de base et la réduction des inégalités à travers l'axe II « Capital humain, protection sociale et développement durable ».

Des efforts importants sont consentis pour faciliter l'accès aux services sociaux de base, réduire les inégalités sociales et territoriales. Le présent rapport a pour objectif d'examiner les disparités d'accès à l'eau et à l'assainissement, mais aussi les inégalités de richesse. Également, le rapport met en lumière la structure des inégalités ainsi que la contribution de chaque région aux inégalités de niveau de vie.

À cet effet, une analyse descriptive est d'abord effectuée pour mettre en évidence les disparités d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ensuite, une analyse plus approfondie, basée sur l'indice de richesse calculé à partir des données issues de l'Enquête démographique et de Santé (EDS, 2017) est faite. Cet indice prend en compte non seulement les indicateurs d'accès à l'eau et à l'assainissement, mais aussi des actifs du ménage et des caractéristiques du logement. Enfin, les inégalités de niveau de vie et leur structure sont abordées en ayant recours à l'indice de Gini multidimensionnel. Les données des dépenses de consommation annuelle par tête des ménages (nominales et réelles), utilisées pour le calcul de l'indice de Gini, sont issues de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM, 2018-2019).

Les résultats de l'étude montrent des disparités d'accès à l'eau, avec une prépondérance de ménages urbains ayant accès à une source d'eau sur place (88,96% des ménages), contre 49,43% en milieu rural. Le recours à un service « élémentaire » d'approvisionnement en eau est plus répandu en milieu rural (près de 37,69% des ménages, contre seulement 9,23% en milieu urbain). Quant aux services « limités » d'approvisionnement en eau selon la région, ils sont plus fréquents à Sédhiou et Louga. Par ailleurs, la région de Dakar, avec une urbanisation très avancée (96%), est presque totalement couverte (au moins huit (8) ménages sur dix (10) ayant accès à l'eau).

L'analyse de l'accès à l'assainissement met en exergue une faible accessibilité aux types de sanitaire, avec comme corollaire la pratique de la défécation à l'air libre dans certaines zones, notamment à Kaffrine et Matam, rendant ainsi le cadre de vie insalubre. Excepté Dakar, on note une faible utilisation de réseau d'égout dans les autres régions. Pour l'évacuation des ordures ménagères, le mode « ramassage » caractérise le milieu urbain, en particulier à Dakar. Le mode « dépotoir sauvage » est en général plus marqué en milieu rural et dans les régions de Matam, Kaffrine, Kolda et Tambacounda.

L'accès à l'eau et à l'assainissement ne concerne qu'une partie de l'allocation de la « richesse globale », qui intègre différents actifs du ménage et les caractéristiques du logement. La répartition

spatiale des ménages en fonction du niveau de richesse cache aussi des disparités notoires. En effet, les catégories de ménages les plus démunis (1 et 2) sont essentiellement localisées en milieu rural et dans les régions où la pauvreté monétaire sévit (essentiellement dans les régions du Sud : Sédhiou, Tambacounda, Kolda et Kédougou). À l'inverse, les ménages les plus « aisés » sont plus fréquents en milieu urbain, notamment à Dakar et Thiès.

En ce qui concerne les inégalités, elles sont plus accentuées en milieu urbain (0,351) qu'en milieu rural (0,273). Le rapport interquartile est également plus élevé en milieu urbain. En effet, en zone urbaine, les 25% les plus riches ont des dépenses de consommation réelle annuelle nettement plus élevées (2,10 fois) que celles des 25% les plus pauvres, alors que, dans la zone rurale, ce rapport est de 1,86. La décomposition des inégalités selon le milieu de résidence permet d'estimer à 0,144 (soit 41,03% du total) les inégalités entre les milieux urbain et rural. La transvariation, estimée à 0,05 (soit 14,25% du total), traduit une faible proportion de ménages, à haut niveau de vie, dans la zone rurale. Les inégalités intrazonales sont évaluées à 0,157 (soit 44,72% du total). Elles sont notamment plus importantes en milieu urbain, avec une contribution de 64,14% contre 35,86% pour le milieu rural. Les inégalités de niveau de vie sont plus de nature urbaine ; l'urbanisation en serait donc un facteur déterminant.

Le niveau de vie est plus élevé dans les régions de Dakar, Thiès, Saint-Louis et Ziguinchor. Les écarts de niveau de vie sont plus marqués dans les régions de Tambacounda et Kédougou. Ces régions, bien qu'ayant des niveaux d'inégalité assez proches, ont des spécificités différentes. Dakar, capitale économique et administrative, affiche un niveau de vie moyen au moins deux (2) fois plus élevé, avec une forte urbanisation. Par contre, Tambacounda et Kédougou sont marquées par un faible niveau d'urbanisation et un accès limité aux services de base. L'examen de la contribution des régions aux inégalités (aussi bien avec les dépenses de consommation nominale et réelle) montre une polarisation de la région de Dakar, comme « source principale » des inégalités, suivie de Thiès.

La prise en compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et des différences de prix entre les régions a accentué davantage les inégalités de transvariation. Ces inégalités sont engendrées par une concentration importante de ménages à niveau de vie élevé dans des régions relativement moins nanties. Néanmoins, l'inégalité interrégions brute, comptant pour 87,65% de l'inégalité totale, représente toujours la principale source d'inégalité.

Au regard des disparités relevées en termes d'accès à l'eau et à l'assainissement, mais également de la persistance des inégalités, les recommandations ci-dessous sont formulées en vue de l'amélioration des conditions de vie des populations : (i) développer des politiques régionales d'amélioration du cadre de vie avec la mise en place d'une stratégie soutenue de gestion des ordures ménagères et de l'assainissement, notamment dans les régions de Kédougou, Sédhiou, Tambacounda, Kaffrine, Matam et Fatick ; (ii) mettre en place un dispositif de coordination, d'animation et de suivi de l'assainissement dans toutes les régions ; (iii) initier la mise en place d'infrastructures d'assainissement adaptées au contexte de chaque région en vue de lutter contre



l'insalubrité; (iv) élargir l'accès sur place à l'eau dans la zone rurale ainsi que dans les régions de Sédhiou, Louga et Ziguinchor où une bonne partie des ménages se contentent encore des services limités d'approvisionnement en eau ; (v) améliorer l'accès à un réseau d'égout à Dakar et dans les autres zones urbaines pour une meilleure évacuation des eaux usées; (vi) améliorer l'accès à des toilettes décentes dans la zone rurale et particulièrement dans les régions de Kaffrine, Matam, Sédhiou et Kédougou où les ménages utilisent principalement des fosses rudimentaires ou des trous ouverts ; (vii) renforcer davantage la couverture des programmes de protection sociale (PNBSF en particulier) dans la zone Sud-Sud-est (Sédhiou, Tambacounda, Kolda, Kaffrine et Kédougou) où les inégalités et la précarité sont très marquées ; (viii) impliquer les collectivités territoriales et le secteur privé pour l'accroissement de l'offre d'ouvrages dans l'assainissement, surtout en milieu rural.

INTRODUCTION

L'économie mondiale connaît, de plus en plus, une croissance relativement faible et des inégalités croissantes. De ce fait, dans un grand nombre de pays, le revenu des classes moyennes stagne, voire baisse. Ainsi, les pays en développement soutiennent plus la croissance mondiale et captent, dans leur ensemble, une part croissante des revenus mondiaux (ONU, 2017). Mais, pour ce qui est de la répartition des bénéfices de la croissance économique, la situation décrite par le rapport sur le développement humain de 2019 est alarmante, car : « dans tous les pays, un grand nombre de personnes vivent sans perspective d'avenir meilleur ». Entre 1980 et 2016, les 1% les plus riches ont bénéficié de 27% de la croissance des revenus, contre seulement 12% pour les 50% les plus pauvres (PNUD, 2019).

Ces écarts ne sont pas le seul fait de la répartition du revenu, mais, plus globalement, de celle de la richesse incluant les services sociaux de base. En effet, l'accès à l'eau potable et à l'assainissement constitue une préoccupation majeure à l'échelle mondiale. Il concerne l'Objectif de Développement durable (ODD) 6 de l'Agenda 2030 des Nations-unies. À l'échelle du continent africain, la même problématique sous-tend l'objectif 1 - « niveau de vie élevé, qualité de vie et bien-être pour tous » - de l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA) et le premier plan décennal associé à l'horizon 2023.

Au Sénégal, l'offre de services sociaux de base constitue un élément essentiel des interventions multisectorielles de l'État. D'ailleurs, le Plan Sénégal émergent (PSE), référentiel de la politique économique et sociale, accorde une importance capitale à l'accès à l'eau, à l'assainissement, de même qu'à la réduction des inégalités à travers l'axe II « capital humain, protection sociale et développement durable ». Ainsi, des efforts importants sont consentis par l'État pour renforcer l'offre de ces services sociaux et améliorer les conditions de vie des populations.

Dans ce cadre, l'accès à l'eau potable en milieu rural et urbain s'est sensiblement amélioré. Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural est passé de 85,5% en 2014 à 92% en 2017 (contre 98% en 2014 et 99% en 2017 en milieu urbain). Pour l'assainissement, les taux d'accès sont passés de 37,7 à 38 % pour le milieu rural et de 66,9% à 70% en milieu urbain entre 2014 et 2017. La proportion de ménages utilisant les sources améliorées, entre 2017 et 2018, s'est bonifiée de 12,1 points de pourcentage avec 78,5% en 2017 et 80,6% en 2018 (RAC, 2018).

Quant à l'accès à l'assainissement, un peu plus du quart de la population ne disposait pas de toilettes améliorées (27,4%), dont environ 13% pratiquant la défécation à l'air libre (DAL) en 2018. Ces taux ont cependant, drastiquement baissé en 2019, passant respectivement à 9,1% et à 8,4%.

En outre, la pauvreté monétaire a baissé avec une incidence passant à 37,8% en 2018/2019 contre 42,8% en 2011, soit une baisse de cinq (5) points de pourcentage. Cependant, en dépit de cette baisse de l'incidence de la pauvreté, le nombre de pauvres a augmenté en lien au croît démographique. Parallèlement, au regard de la nouvelle dynamique de croissance enclenchée par le PSE, les inégalités de revenus ont connu une baisse, en atteste l'indice de Gini qui est passé de

39,6% en 2014 à 35,1% en 2018. Ce qui dénote du caractère inclusif du PSE. Toutefois, malgré ces efforts substantiels consentis, des disparités importantes subsistent toujours au niveau des territoires.

Ce présent rapport a pour objectif de mettre en exergue les disparités régionales d'accès à l'eau, à l'assainissement, mais également en termes de niveau de richesse et de niveau de vie. Il met aussi en lumière la structure des inégalités de niveau de vie et la contribution de chaque région aux inégalités.

À cet effet, une analyse comparative et descriptive de différents indicateurs d'accès est d'abord effectuée pour mettre en évidence les disparités d'accès à l'eau et à l'assainissement. Ensuite, il est procédé à une analyse plus approfondie basée sur l'indice de richesse calculé sur la base de l'Enquête démographique et de Santé (EDS, 2017). Cet indice¹ prend en compte, non seulement les indicateurs d'accès à l'eau et à l'assainissement, mais aussi des actifs du ménage et des caractéristiques du logement. Enfin, les inégalités de niveau de vie et leur structure sont abordées dans la dernière partie du document en ayant recours à l'indice de Gini multidimensionnel². Les données des dépenses de consommation annuelle par tête des ménages (nominales et réelles) utilisées pour le calcul de l'indice de Gini sont issues de l'Enquête harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM, 2018-2019).

Le document s'articule ainsi autour des trois (3) parties suivantes : (I) disparités d'accès à l'eau et l'assainissement ; (II) distribution régionale de la richesse globale ; (III) inégalités de niveau de vie.

¹ Voir les détails de la méthodologie de calcul de l'indice en annexe.

² Voir annexe pour les détails de la construction de l'indice de Gini multidimensionnel.

I. DISPARITÉS D'ACCÈS A L'EAU ET A L'ASSAINISSEMENT

Les services sociaux de base comprennent une gamme de services essentiels reconnus comme un droit humain. L'offre de ces services est une préoccupation majeure à l'échelle mondiale. Malgré les efforts consentis, des difficultés d'accès à ces services existent encore dans beaucoup de pays du monde et, en particulier, au Sénégal. Celles-ci peuvent engendrer des disparités selon les régions et le milieu de résidence.

I.1. Disparités d'accès à l'eau

L'eau douce est une ressource essentielle pour la santé humaine et l'écosystème. Les aléas climatiques et les besoins de plus en plus importants des pays industrialisés et de ceux en voie de développement en exacerbent particulièrement le caractère vital. Cette ressource est ainsi devenue un enjeu économique, social et politique, tant au niveau international que national. Les disparités d'accès à l'eau seront analysées à travers, d'une part, le temps mis et la distance parcourue pour trouver une source d'eau et, d'autre part, le branchement à un réseau d'eau courante.

I.1.1. Temps mis pour trouver une source d'eau

Pour l'approvisionnement en eau potable des populations en milieux rural, urbain et périurbain, le Sénégal poursuit sa marche vers la réalisation des objectifs fixés par la communauté internationale et le Plan Sénégal émergent (PSE). Ainsi, le suivi de la cible 1 de l'objectif 6 des ODDs nécessite de se pencher sur l'accès à l'eau hors du domicile. Si un ménage utilise un point d'eau amélioré qui ne se situe pas à proximité du domicile (soit un trajet complet, y compris le temps d'attente, de plus de 30 minutes), alors il dispose d'un service dit « limité ». En revanche, si le point d'eau amélioré se situe à proximité (un trajet complet, y compris le temps d'attente, de moins de 30 minutes), le service est considéré comme « élémentaire ».

Selon les données de l'EDS 2017, plus de neuf ménages sur dix (92,86%) au niveau national bénéficiaient, soit d'un accès sur place à une source d'eau, soit d'un service « élémentaire » d'approvisionnement en eau en 2017. Cette situation, même si elle pourrait être expliquée par les raccordements à domicile qui constituent la principale source d'eau potable pour la plupart des ménages, cache des disparités. **L'accès à une source d'eau sur place est largement plus répandu en milieu urbain, où près de neuf (9) ménages sur dix y ont accès (soit 88,96% des ménages) qu'en milieu rural (49,43% des ménages soit cinq ménages sur dix). Par contre, l'accès à un service « élémentaire » d'approvisionnement en eau est plus fréquent en milieu rural (près de 37,69% des ménages contre 9,23% en milieu urbain).** Ces indicateurs reflètent une disparité nette entre le milieu urbain et celui rural en termes d'accès à une source d'eau sur place et de service « élémentaire » d'approvisionnement en eau.

Tableau I : Durée de parcours (en minutes) pour accéder à une source d'eau selon le milieu de résidence (en %)

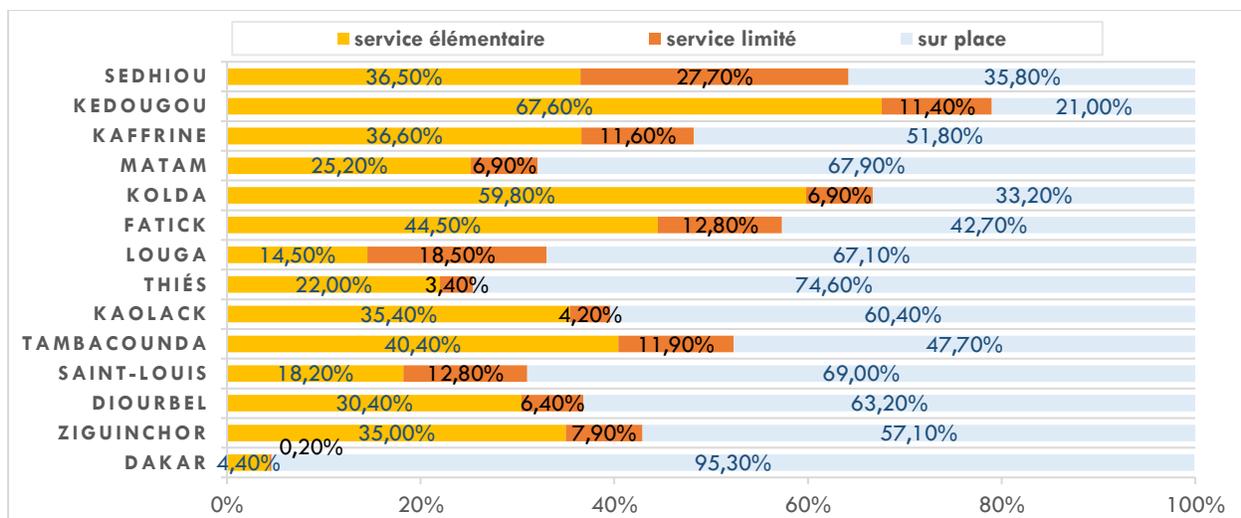
Temps mis pour accéder à une source d'eau	National	Rural	Urbain
Sur place	69,88	49,43	88,96
<30 hors domicile	22,98	37,69	9,25
Temps < 30 ³	92,86	87,12	98,21
[30,60[3,24	5,77	0,89
[60,90[1,66	3,09	0,34
[90,900]	1,72	3,48	0,08
Temps ≥ 30	6,62	12,34	1,31
Ne sait pas	0,52	0,55	0,49

Source : Calculs DP, à partir des données de l'EDS (2017).

L'analyse de l'accès à un service d'approvisionnement en eau selon la région montre qu'en général, une proportion importante des ménages bénéficie, soit d'un accès sur place à une source d'eau, soit d'un accès à un service « élémentaire ». Dans la région de Dakar, quasiment toute la population (95,3%) a accès, sur place, à une source d'eau.

Les régions de Saint-Louis, Matam, Louga, Diourbel et Kaolack sont aussi caractérisées par un bon niveau d'accès sur place à une source d'eau, avec des taux supérieurs à 60%. En dehors de Dakar, Thiès est la région qui présente le taux d'accès sur place le plus élevé, avec 74,6%.

Figure I : Service d'accès à une source d'approvisionnement en eau selon la région



Source : Calculs DP à partir des données de l'EDS (2017).

³ Prend en compte les modalités « sur place » et « inférieur à 30mn hors domicile ».

Cependant, il existe un gap important entre Dakar et les autres régions en ce qui concerne l'accès à l'eau. En effet, la proportion de ménages ayant accès à un service « élémentaire » d'approvisionnement en eau est élevée dans les régions de Kédougou (67,60%), Kolda (59,8%), Fatick (44,50%) et Tambacounda (40,40%). **Par contre, les services « limités » d'approvisionnement en eau, même si, faiblement répandus, enregistrent encore des proportions non négligeables à Sédhiou (27,70%) et Louga (18,50%). De meilleures conditions d'accès à l'eau auraient pu être observées dans certaines régions, car bénéficiant d'atouts notamment des cours d'eau pérennes⁴.**

1.1.2. Distance parcourue pour trouver une source d'eau

La distance entre le point d'eau et la concession est différemment vécue par les ménages du fait des disparités socio-économiques et démographiques entre ceux-ci. À niveau d'éloignement égal, un ménage aisé, qui dispose d'un moyen de déplacement, ne perçoit pas de la même manière la distance parcourue qu'un ménage où la personne chargée de la collecte d'eau est obligée de porter son récipient sur la tête.

Au Sénégal, selon l'enquête harmonisée des conditions de vie des ménages 2018-2019, un peu plus de trois ménages sur cinq (62,9%) disposent d'une source d'eau à domicile et trois ménages sur dix parcourent au moins 500 mètres pour se procurer ce liquide précieux. Ainsi, moins de la moitié des ménages ruraux (43,4%) disposent d'une source d'eau sur place et parcourent plus de distance que ceux du milieu urbain. En effet, six ménages sur dix qui habitent le milieu rural font au moins 500 m pour se procurer de l'eau potable. Cette situation est d'autant plus préoccupante pour les 2,9% de ménages ruraux qui **parcourent encore une distance supérieure à un (1) kilomètre.**

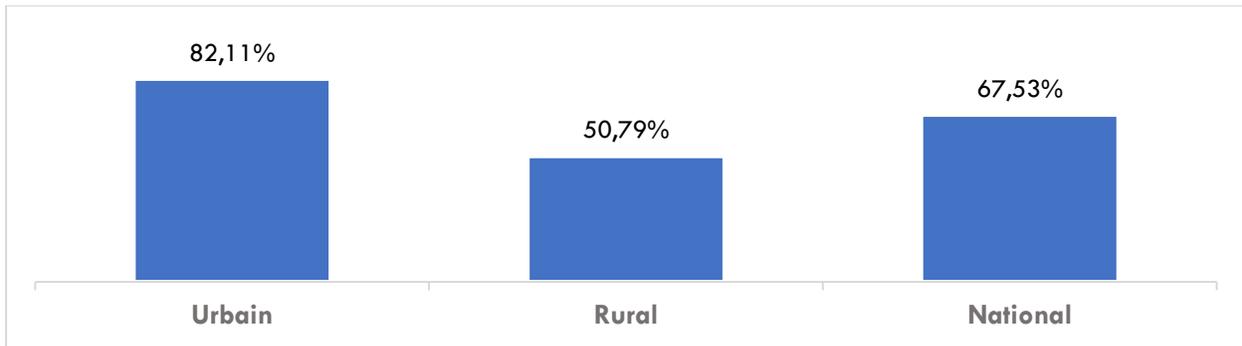
1.1.3. Branchement à un réseau d'eau courante

L'approvisionnement en eau potable au bénéfice des populations constitue un problème majeur, eu égard à la forte croissance démographique observée ces dernières années. En effet, l'augmentation de la population entraîne une augmentation des besoins en eau destinée à la consommation et aux autres usages domestique, agricole, industriel, etc.

Au Sénégal, quasiment sept ménages sur dix (soit 67,53%) bénéficient d'un branchement d'eau courante alors que trois ménages sur dix (32,47%) n'en disposent pas encore. Selon le milieu de résidence, un peu plus de quatre ménages sur cinq (82,11%) en milieu urbain ont un branchement d'eau courante, mais, à l'inverse, près de la moitié des ménages en zone rurale ne disposent pas de branchement d'eau courante.

⁴ Rapports Sénégal 2009, État des lieux des collectifs, plateformes et réseaux d'organisations de la Société civile du secteur eau et assainissement dans 7 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

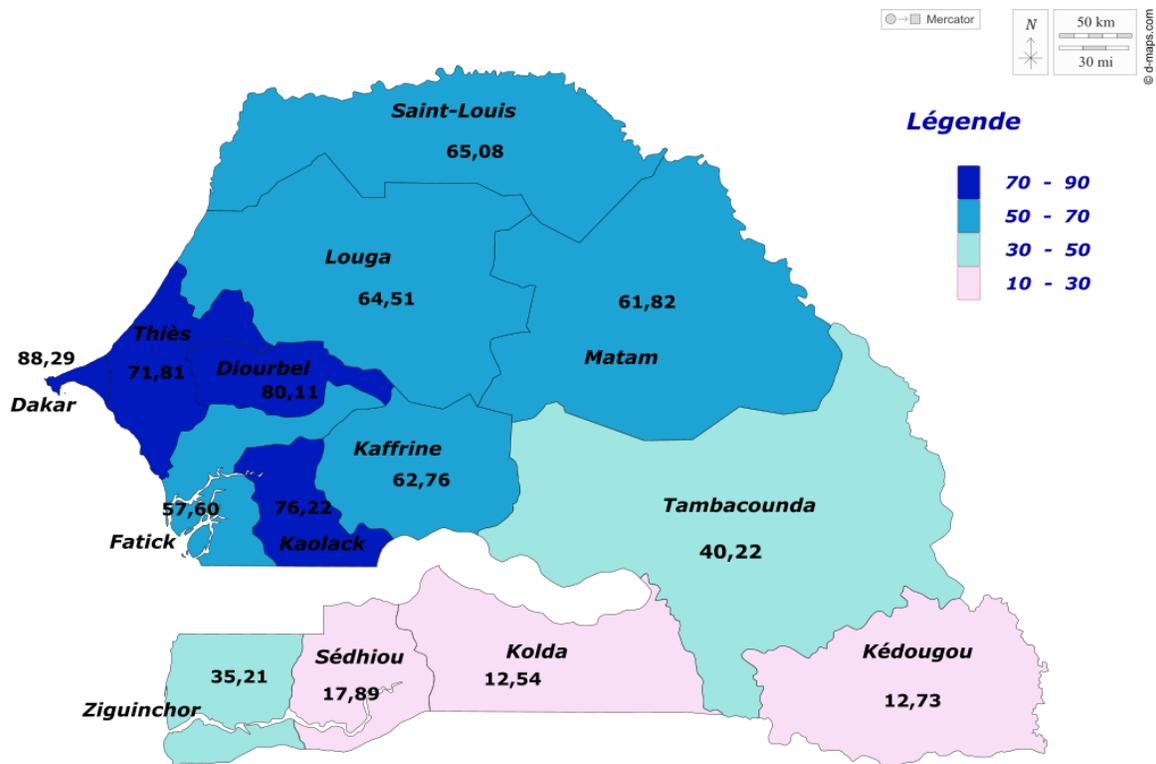
Figure 2 : Ménages connectés à un réseau d'eau courante



Source : Calcul DP à partir des données de l'EHCVM 2108-2019

L'analyse de la couverture des branchements à un réseau d'eau courante selon les régions laisse apparaître des disparités. En effet, la région de Dakar compte le plus grand nombre de ménages branchés à un réseau d'eau courante, avec presque neuf ménages sur dix (88,3%), alors qu'à Tambacounda, il n'y a que quatre ménages sur dix (40,2%) qui sont branchés à un réseau d'eau courante. Les disparités sont plus accentuées à Kolda et Kédougou où presque huit ménages sur dix ne bénéficient pas d'un branchement à un réseau d'eau courante.

Carte I : Ménages connectés à un réseau d'eau courante selon la région



Source : calcul DP à partir de données de l'EHCVM 2018-2019, ANSD
Conception : Direction de la Planification, novembre 2021

L'analyse de l'accès à l'eau montre des disparités selon le milieu de résidence et les régions. Si l'accès sur place est largement plus répandu en milieu urbain, en revanche, dans les zones rurales, le service « élémentaire » d'approvisionnement reste plus fréquent. Sédhiou et Louga enregistrent des proportions non négligeables de ménages utilisant un service « limité » d'approvisionnement en eau. Par contre, dans la zone Sud, notamment à Ziguinchor, Kolda, Kédougou et Sédhiou, plus d'un ménage sur deux n'a pas accès à une source d'eau sur place et parcourt au moins 500 mètres pour en disposer.

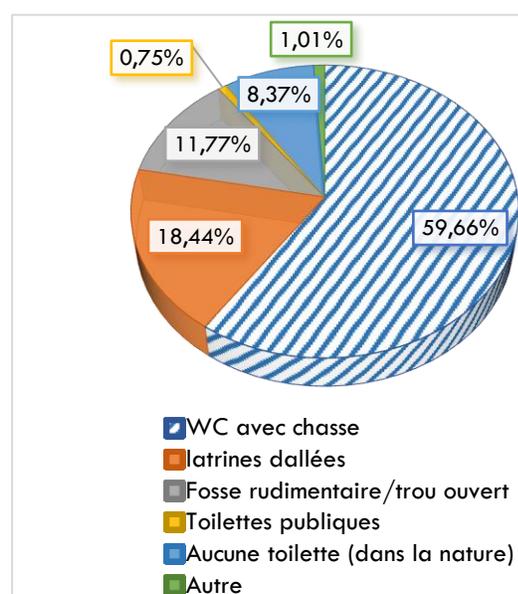
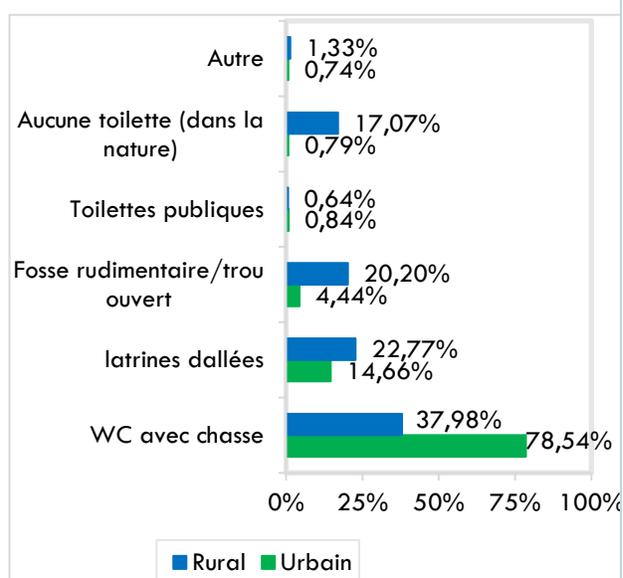
I.2. Disparités d'accès à l'assainissement

Les progrès en faveur d'un assainissement universel sont lents et hétérogènes, exacerbant les inégalités et la marginalisation des plus vulnérables. Alors qu'il reste moins de dix (10) années avant 2030, la couverture des services d'assainissement doit augmenter quatre fois plus vite pour atteindre la cible 6.2 des ODD qui vise à assurer d'ici à 2030, « l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène, et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situation vulnérable » (OMS, 2020). D'ailleurs, l'objectif stratégique n°4 de la Lettre de Politique sectorielle de Développement (LPSD) du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement 2016-2025 abonde dans le même sens et traduit la volonté politique d'« améliorer, d'ici 2025, l'accès durable et sécurisé à l'assainissement, à travers la mise en place des investissements et des services nécessaires pour assurer une gestion adéquate des eaux usées, des excréments et des eaux pluviales »⁵. L'accès aux toilettes, l'évacuation des excréments, des eaux usées et des ordures ménagères sont traités dans cette sous-section.

I.2.1. Accès aux toilettes

Le Sénégal a déployé d'importants efforts pour éliminer la défécation à l'air libre. Malgré ces efforts, cette pratique existe toujours et concerne 8,4% des ménages selon les résultats de l'EHCVM 2018-2019. Ce chiffre cache, toutefois, des disparités. En effet, plus de trois ménages sur quatre en milieu urbain (78,54%) utilisent des w.c. (water-closet ou littéralement, en français, « cabinet d'eau ») avec chasse, contre 14,7% qui possèdent des latrines dallées. 4,4% des ménages disposent de fosses rudimentaires ou trous ouverts. Par contre, il est constaté qu'en milieu rural près de deux ménages sur dix (17,1%) pratiquent encore la défécation à l'air libre. Plus deux ménages sur dix (22,8%) utilisent les latrines dallées et 20,2% disposent de fosses rudimentaires ou trous ouverts.

⁵ Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Lettre de Politique sectorielle de Développement 2016-2025, décembre 2016

Figure 3 : Type de toilette**Figure 4** : Type de toilette selon le milieu de résidence

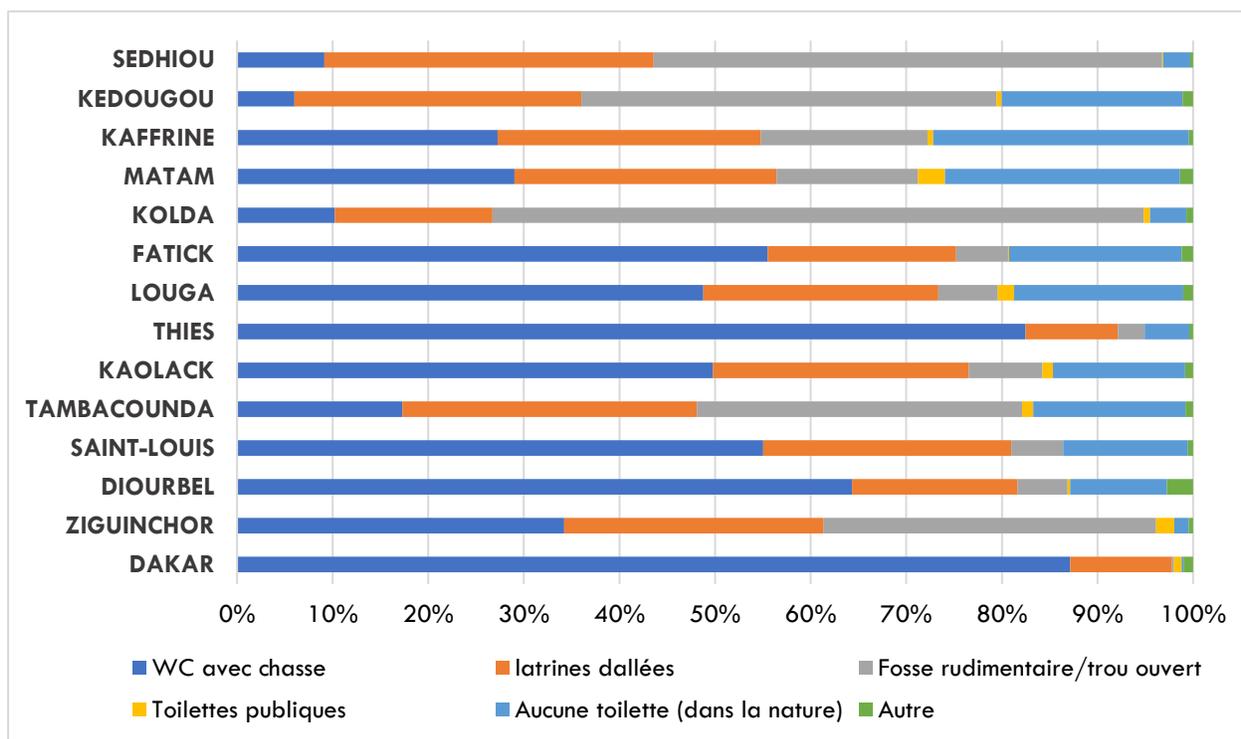
Source : Calcul DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019

Une disparité très marquée est notée en termes de répartition des ménages par région selon le type de sanitaires utilisés. Dakar (87,2%), Thiès (82,5%) et Diourbel (64,3%) sont les seules régions avec un accès aux w.c. avec chasse d'eau supérieure au taux national de 59,7%, contrairement à la situation observée au niveau de Kédougou (6,0%), Sédhiou (9,2%) Kolda (10,3%) et Tambacounda (17,3%) qui se situent nettement en deçà de la moyenne dans le pays.

Si 9,1% des ménages ne disposent pas de toilettes dans leur logement et font leurs besoins dans la nature (8,4%) ou dans des toilettes publiques (0,75%), la situation diffère selon les régions. En effet, Kaffrine et Matam restent les régions les plus affectées, avec respectivement 26,7% et 24,6% de ménages ne disposant pas d'installation de toilette. Les régions de Kédougou (18,9%), Fatick (18,1%), Louga (17,7%) et Tambacounda (15,9%) viennent en second plan. La région de Dakar est la moins concernée par cette pratique (0,19%), suivie de celle de Ziguinchor (1,5%), Sédhiou (2,8%), Kolda (3,8%) et Thiès (4,7%).

La proportion de ménages utilisant les fosses rudimentaires/trous ouverts dans les régions de Kolda (68,1%), Sédhiou (53,2%) et Kédougou (43,4%) reste encore élevée.

Figure 5 : Types d'aisance utilisés par les ménages selon la région



Source : Calcul DP, à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

Les disparités régionales concernant l'accessibilité aux différents types de sanitaires sont encore fortes alors que l'accès aux toilettes constitue un besoin fondamental et indispensable. Le pourcentage de ménages ne disposant pas de latrine est très élevé dans certaines régions, rendant persistante la défécation à l'air libre. Il s'agit d'ailleurs d'une pratique bien courante des ménages ne disposant pas de toilettes chez eux. À cet effet, des efforts supplémentaires doivent être faits pour assurer un meilleur accès des populations à des toilettes améliorées, voire privées.

1.2.2. Évacuation des excréments

Le Sénégal, comme de nombreux autres pays en développement, a besoin de solutions durables et innovantes en matière d'assainissement. Depuis 2018, le secteur de l'assainissement s'est doté de stratégie qui permet de prendre en compte les besoins spécifiques des territoires qui connaissent un développement urbanistique et démographique assez important. Cette stratégie a permis de définir une offre d'assainissement dans les centres ruraux compatible avec les besoins, les aspirations et la propension à payer des populations, avec une implication des collectivités territoriales et du secteur privé.

Néanmoins, en 2018-2019, au Sénégal, la rue/cour/caniveau/nature constitue encore le moyen d'évacuation de 2,56% des ménages même si, seulement 12,9% d'entre eux le font par égout et

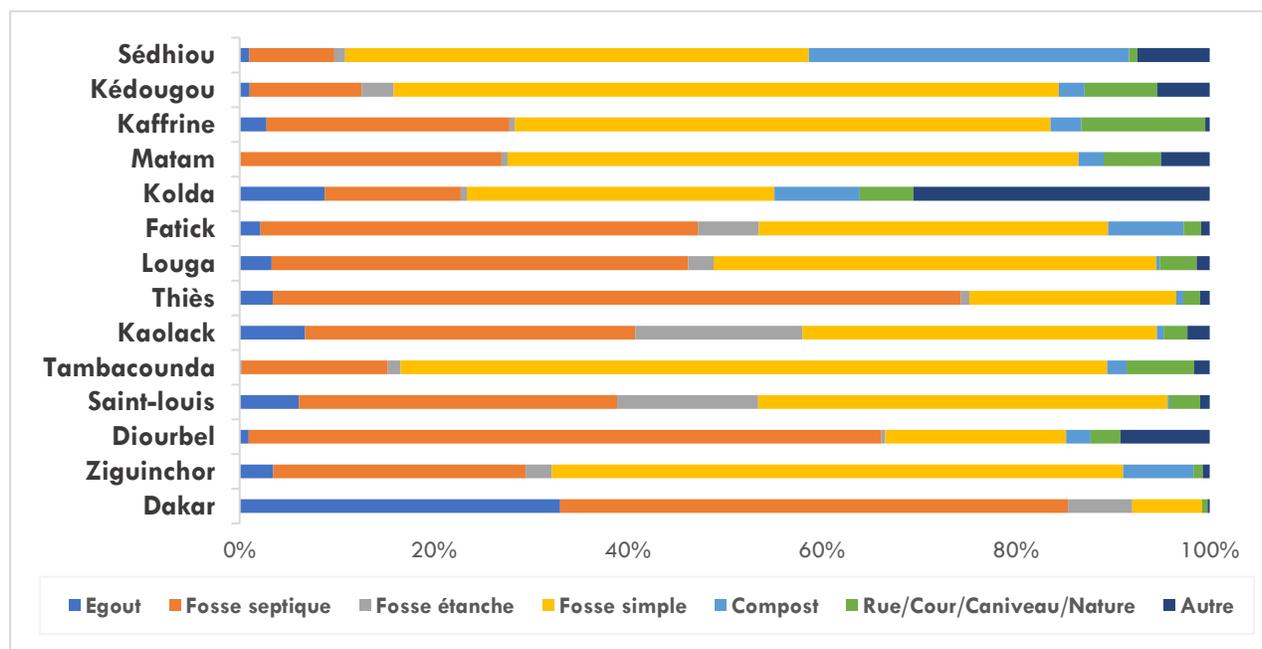
4,8% par fosse étanche. Cependant, 74,5% des ménages évacuent leurs excréments à travers des fosses avec respectivement 46,2% par fosse septique et 28,4% par fosse simple.

Les modes d'évacuation des excréments diffèrent selon le milieu de résidence. En effet, en milieu urbain, la fosse septique (52,9%) est principalement utilisée pour évacuer les excréments alors qu'en milieu rural, la fosse simple (44,2%) et la fosse septique (34,5%) sont communément utilisées. L'analyse du mode d'évacuation des excréments selon la région montre que pour le réseau d'égout, seuls des ménages de la région de Dakar (pour 35,1%) et ceux de Kolda (pour 8,8%), Kaolack (pour 6,7%) et Saint-Louis (pour 6,1%) y ont accès.

En plus, la majorité des ménages des régions de Thiès (70,87%), Diourbel (65,24%) et Dakar (52,34%) utilisent des fosses septiques et dans une moindre mesure ceux de Fatick (45,16%), Louga (42,94%), Saint-Louis (32,79%), Matam (26,99%), Ziguinchor (26,04%) et Kaffrine (25,05%). Par contre, la fosse simple est fréquemment utilisée par les ménages de Tambacounda (72,84%), Kédougou (68,59%), Ziguinchor (58,88%), Matam (58,85%) et Kaffrine (55,21%). Si l'utilisation du compost est plus fréquente à Sédhiou (33,01%), la rue (rue/nature) est plus fréquemment utilisée à Kaffrine (12,79%) comme moyen d'évacuation.

Au Sénégal, les trois quarts des ménages possèdent des fosses. Moins du quart n'utilisent pas un réseau d'égout. De telles disparités existent encore au niveau régional. Pour pallier ce phénomène, l'implication structurée des collectivités territoriales et du secteur privé est nécessaire pour l'accroissement de l'offre d'ouvrages, surtout en milieu rural (PEPAM).

Figure 6 : Mode d'évacuation des excréments selon la région



Source : Calcul DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

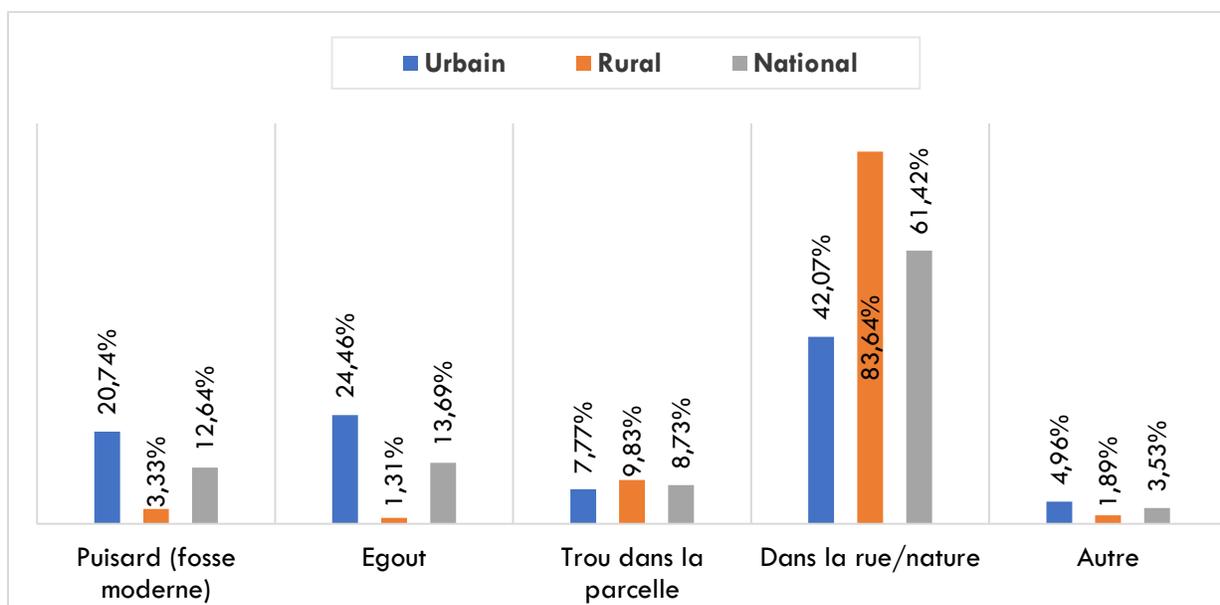
1.2.3. Évacuation des eaux usées

Pour une vie saine, confortable et digne, l'existence d'un assainissement sûr est nécessaire. Pourtant, la réalité est tout autre pour les personnes qui vivent dans des environnements où il manque un ou plusieurs liens le long de la chaîne d'assainissement (toilettes, traitement des eaux usées, élimination et réutilisation sûre des déchets).

La rue/nature constitue le principal lieu d'évacuation des eaux usées (61,42%) des ménages du Sénégal. En milieu rural, il n'y a pratiquement pas de système d'évacuation des eaux usées. En effet, plus de huit ménages sur dix (83,5%) évacuent leurs eaux usées dans la rue/nature.

En milieu urbain, l'évacuation par égout et par puisard (ou fosse moderne) est le principal moyen utilisé avec 45,20% des ménages. En outre, le réseau d'égouts est le système qui est utilisé en zone à forte densité urbaine et peut servir à évacuer des eaux usées (issues des ménages, des commerces, des industries, etc.) et les eaux de pluie.

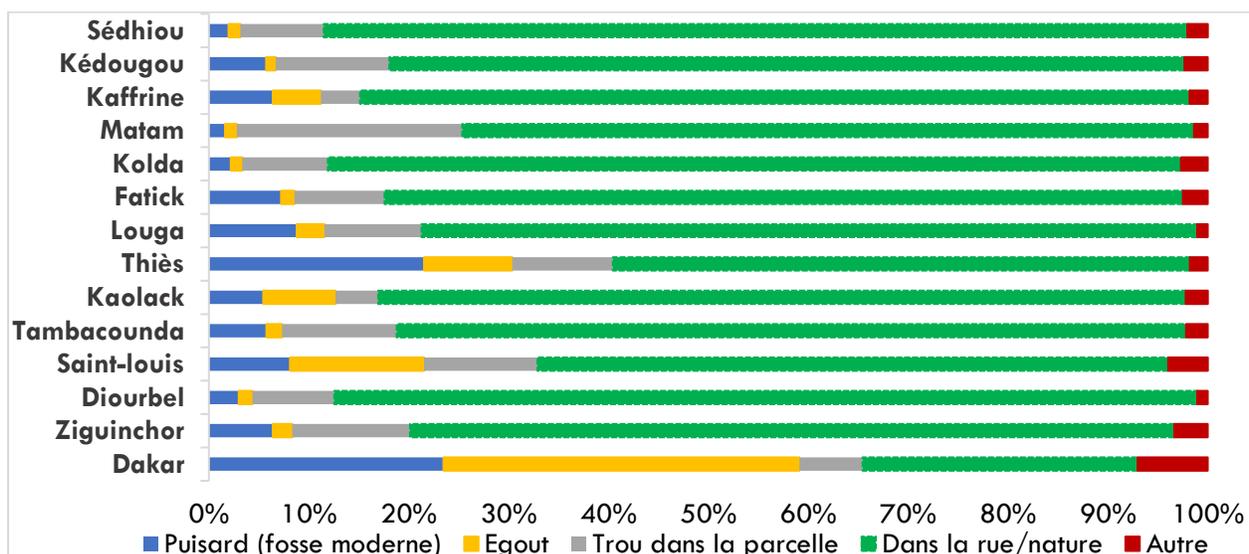
Figure 7 : Mode d'évacuation des eaux usées selon le milieu de résidence



Source : Calcul DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

L'analyse du mode d'évacuation des eaux usées selon la région montre qu'à l'exception de Dakar (27,55%), le mode d'évacuation dans la rue/nature est plus utilisé dans les autres régions. En effet, les régions de Sédhiou et de Diourbel arrivent en tête avec respectivement 86,46% et 86,41%. Cela s'explique par l'existence de neuf (9) stations d'épurations fonctionnelles dont quatre (4) à Dakar à savoir les steps de Cambérène, des Niayes de Pikine, SHS de Guédiawaye et de Rufisque, et cinq (5) dans les régions (Thiès (2), Louga, Saint-Louis et Kaolack).

Figure 8 : Mode d'évacuation des eaux usées selon la région



Source : Calcul DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019

1.2.4. Évacuation des ordures ménagères

La gestion des ordures ménagères constitue une problématique universelle et concerne la presque totalité de la population mondiale. En effet, plus de 90% des déchets brûlés ou déversés dans des décharges sauvages concernent des pays à faibles revenus où les habitants pauvres et les plus vulnérables sont plus touchés. Aussi, ces déchets ménagers concernent-ils tous les détritiques générés dans les ménages, tels que les déchets de nourriture, de balayures, d'objets ménagers, de journaux et papiers divers, d'emballages métalliques de petites dimensions, de bouteilles, d'emballages papiers ou de plastiques, de chiffons et autres résidus textiles, etc. Ces déchets ménagers sont composés de 4% de métal, 5% de verre, 12% de plastique, 17% de papier et de 44% d'alimentaire.⁶

Selon l'Unité de Coordination de la Gestion des déchets solides (UCG)⁷, le Sénégal enregistre annuellement 1,21 million de tonnes de déchets collectés, dont les 855 000 tonnes sont localisées dans la région de Dakar avec 115% de taux de collecte et 355 000 tonnes dans les autres régions avec seulement 20,6% de taux de collecte. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que la région de Dakar concentre les plus grands marchés, les grandes surfaces et d'usines, etc. Cette forte concentration d'activités économiques fait que 80% du budget de l'UCG y sont dépensés.

Il existe différents modes de collecte ou d'évacuation des ordures ménagères et le mode « ramassage » est le plus utilisé avec un taux de 42,6%. Ce taux national cache des disparités

⁶ Banque mondiale, Déchets : quel gâchis 2.0 un état des lieux de la gestion des déchets ménagers à l'horizon 2050. 2018

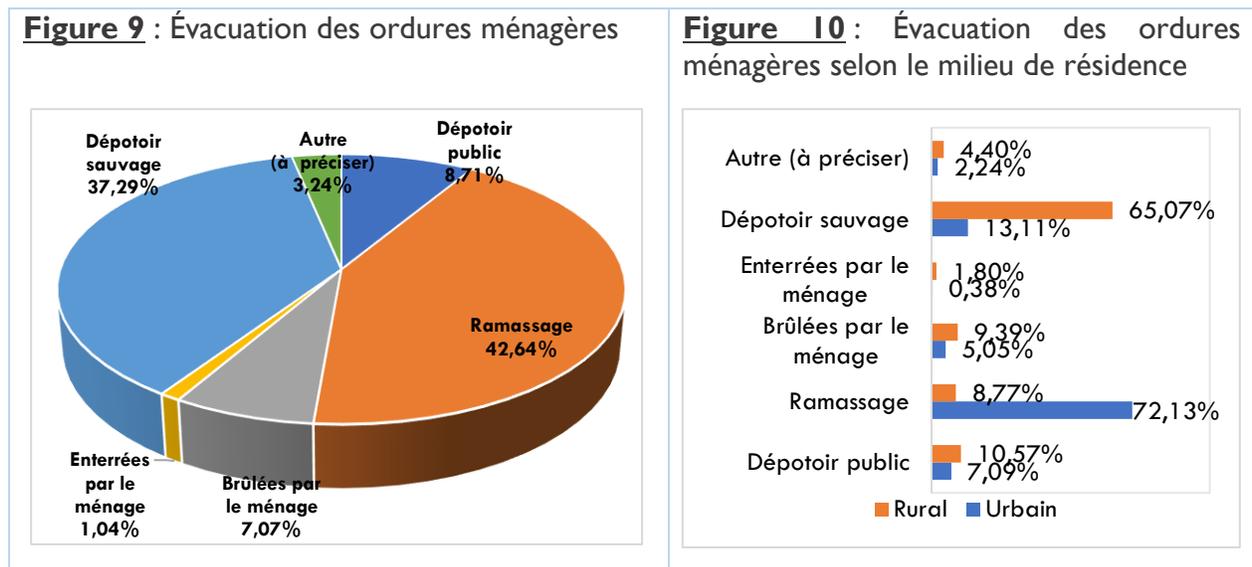
⁷ L'Unité de gestion du Programme « Zéro Déchet » est chargée de la mise en œuvre du Programme « Zéro Déchet » dont l'objectif est d'améliorer et de promouvoir la salubrité publique.

énormes selon le milieu de résidence avec 72,13 % dans le milieu urbain contre 8,17% dans le rural en 2018-2019. Ce fort taux pour le ramassage dans le milieu urbain pourrait s'expliquer par le fait que la plupart des ménages profitent de la présence des voitures de collectes « bennes tasseuses » ou autres moyens de ramassage conventionnés tels que les charrettes de relais, ou les charrettes de ramassage pour l'acheminement des ordures.

Le mode « dépotoir sauvage » affiche un taux d'utilisation national de 37,3%. Contrairement au « ramassage », il enregistre un taux de 65,07% dans le milieu rural contre 13,11% dans milieu urbain. En effet, le milieu rural offre plus de possibilités de dépôts des ordures sauvages et dans la nature ; ce qui pourrait expliquer son taux élevé.

Les autres modes d'évacuation des ordures ménagères sont moins fréquents au Sénégal avec des taux nationaux assez faibles qui ne dépassent pas les 10%. Ils se répartissent ainsi : le mode « dépotoir public » avec un taux national d'évacuation de 8,7% ; le mode « brûlé par le ménage » et « autres à préciser » avec des taux d'évacuation respectifs de 7,07 % et 3,24%. Enfin, le mode « enterrées par le ménage » est le moins utilisé avec un taux de 1,04%.

Hormis le mode « ramassage », la plupart de ces types d'évacuation pose d'énormes problèmes environnementaux.

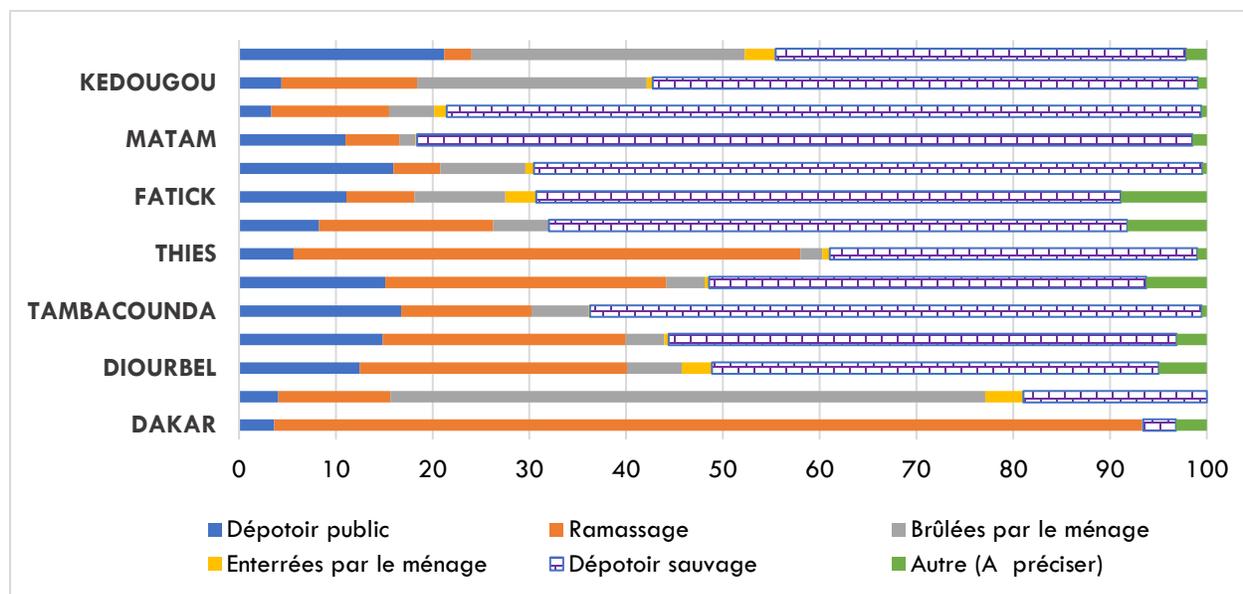


Source : calcul DP à partir des données de l'EHCVM 2108-2019

L'analyse de l'évacuation des ordures ménagères selon la région révèle que le mode « ramassage » est plus fréquent dans la région de Dakar avec 89,7% des ménages qui en bénéficient. Elle est suivie par la région de Thiès avec 52,4% des ménages. Elles ont enregistré des taux supérieurs à celui du niveau national qui est de 42,6%. Par contre, les ménages des régions de Fatick (7,1%), Matam (5,6%), Kolda (4,8%) et Sédhiou (2,8%) bénéficient faiblement du mode de « ramassage », et sont nettement en deçà de la moyenne nationale.

Pour le mode « dépotoir sauvage », dans la plupart des régions, le pourcentage de ménages y ayant recours dépasse le taux national (37,3%). La région de Matam occupe la première place avec 80,1% des ménages, dépassant de loin le taux national d'évacuation des ordures ménagères. Viennent ensuite les régions de Kaffrine (78%), Kolda (69,1%), Tambacounda (63,2%), Fatick (60,4%). Les ménages des régions de Ziguinchor et de Dakar utilisent moins ce type d'évacuation, avec respectivement 19% et 3,4%.

Figure 11 : Évacuation des ordures ménagères selon la région



Source : Calcul DP à partir des données de l'EHCVM 2108-2019

La gestion des déchets solides ou ordures reste une préoccupation pour les ménages. Néanmoins, beaucoup d'initiatives ont été mises en place par l'UCG pour remédier aux problèmes de ramassage des ordures ménagères. On peut, entre autres, citer les initiatives d'envergure nationale comme « Ensemble pour un Sénégal Zéro Déchet », l'installation de Points de Regroupements normalisés (PRN), les services de collecte privée. Il y a également certaines initiatives à caractère spécifique telles que « Tabaski ville propre », points de regroupement Tabaski, le fonctionnement de la décharge de Mbeubeuss (ouverte 24h/24 et 7jours/7). Enfin, il existe des centres de traitement et de tri pour les ordures ménagères qui peuvent résoudre ces problèmes d'évacuation.

L'analyse de l'accès à l'assainissement met en exergue une faible accessibilité aux types de sanitaire. La pratique de la défécation à l'air libre est toujours présente dans certaines zones (notamment à Kaffrine et Matam). Excepté Dakar, on note également une faible utilisation de réseau d'égout dans les autres régions. Pour l'évacuation des ordures ménagères, le mode « ramassage » caractérise le milieu urbain, notamment la région de Dakar. Le mode « dépotoir sauvage » est en général plus marqué en milieu rural et dans les régions de Kaffrine, Matam et Kolda.

II. DISTRIBUTION DE LA RICHESSE

L'approche de mesure du bien-être la plus couramment utilisée est celle monétaire. Selon cette approche, le manque de bien-être résulte d'une insuffisance de ressources monétaires, entraînant une consommation insuffisante. Par contre, l'approche non monétaire se base sur la définition du bien-être d'un point de vue social ; le bien-être est traduit en termes de libertés et d'accomplissements. Cette approche liée, entre autres, **aux conditions de vie ou d'existence**, s'exprime par l'insuffisance de satisfaction des besoins essentiels tels que les prestations élémentaires de santé et d'éducation ainsi que les services essentiels qui doivent être fournis par la communauté afin d'empêcher les individus de vivre dans des conditions de vie précaires (facilité d'accès à une source d'eau potable, ou à un centre de santé de base, au marché public, à la voie publique, etc.).

La notion de « richesse globale », intégrant la possession d'actifs ou de ressources de base comme facteurs déterminants du bien-être, est considérée dans la suite pour mieux distinguer **les disparités de condition de vie entre les régions**. Elle vient compléter l'analyse précédente en allant au-delà de l'accès à l'eau et à l'assainissement en intégrant notamment les actifs des ménages.

II.1. Indice de richesse globale du ménage

L'indice de richesse globale est une agrégation des indicateurs de possession d'actifs du ménage (EDS 2017)⁸. Il permet de mieux appréhender le statut économique des ménages (rapport DHS 2004). D'une part, la possession d'actifs traduit la richesse à long terme des ménages, en ce sens que leur accumulation reflète un certain revenu permanent et non conjoncturel. D'autre part, il est plus facilement mesurable (nécessite souvent moins de questions) dans les enquêtes et est moins susceptible de contenir des biais (Berkeley Hill, 2005).

Ainsi, pour classer les ménages en fonction du niveau de leur richesse, cinq (05) catégories sont considérées. Le tableau suivant montre la distribution des actifs des ménages suivant ces catégories.

Les catégories 1 et 2, considérées comme les plus défavorisées, sont caractérisées par une rareté des actifs tels que la télévision, l'ordinateur portable, le réfrigérateur et l'inexistence d'un climatiseur. Ces ménages ne possèdent pas, en général, de cuisine améliorée (foyer amélioré) et n'utilisent pas l'électricité comme type de combustible de cuisson, mais plutôt le charbon lignite. Par contre, ils détiennent très souvent des terres utilisables pour l'agriculture, le bétail, les troupeaux ou les animaux de ferme. Une proportion relativement importante de ces ménages bénéficie d'un service limité d'approvisionnement en eau (environ 20% et 10% pour les catégories 1 et 2 respectivement). L'accès à un service élémentaire d'eau est aussi assez répandu dans les deux catégories (plus de 50% dans la catégorie 1 et 36% dans la catégorie 2). Pour la catégorie 1,

⁸ Cf. Annexe 4 pour la méthodologie de construction de l'indice de richesse

presque la moitié des ménages (49,00%) n'a pas d'installation de toilette ou pratique la défécation à l'air libre, alors que pour la catégorie 2, le type de toilette le plus répandu reste les latrines à fosse avec dalle. Pour les deux catégories, la principale source d'éclairage utilisée reste la lampe électrique ; la quasi-totalité des ménages de la catégorie 1 (93,6%) utilise cette dernière.

Les catégories 4 et 5, considérées comme « les plus riches », abritent les ménages qui disposent souvent de la plupart des actifs considérés. Néanmoins, si une proportion importante (supérieure à 36%) possède du bétail, des troupeaux ou des animaux de ferme, la possession de terres utilisables pour l'agriculture est relativement rare dans ces catégories. Ces ménages bénéficiant d'un accès sur place à l'eau, disposent souvent d'une installation de chasse d'eau à la fosse septique (58%). Leur principale source d'éclairage est l'électricité.

Tableau 2 : Distribution des actifs des ménages selon les catégories de richesses

Indicateurs		1 ^{ere} catégorie	2 ^e catégorie	3 ^e catégorie	4 ^e catégorie	5 ^e catégorie
possède	de l'électricité	1,20%	19,10%	81,80%	99,00%	99,60%
	un radio	58,90%	65,40%	63,30%	61,10%	79,70%
	une télévision	0,90%	11,10%	65,50%	91,10%	98,90%
	un réfrigérateur	0,00%	0,20%	11,40%	32,50%	87,90%
	un vélo	24,70%	14,10%	11,60%	6,90%	5,30%
	une moto/un scooter	8,00%	11,40%	11,20%	11,80%	11,30%
	une voiture/un camion	0,20%	0,80%	2,00%	3,40%	3,00%
	un téléphone (ligne fixe)	0,20%	0,40%	0,80%	1,10%	14,00%
	un téléphone portable	88,60%	94,80%	96,60%	99,30%	99,70%
	un ordinateur	0,10%	1,30%	4,60%	11,80%	53,60%
	un compte bancaire	5,80%	11,40%	19,00%	35,80%	76,10%
	un bateau avec un moteur	1,40%	2,10%	2,70%	2,20%	0,20%
	moustiquaire pour dormir	93,90%	95,30%	90,60%	77,10%	76,00%
	un climatiseur	0,00%	0,00%	0,10%	0,40%	9,00%
	une pièce séparée utilisée comme cuisine	52,70%	57,10%	61,00%	70,60%	95,50%
	une cuisine améliorée (foyer amélioré)	1,60%	7,10%	21,70%	33,80%	44,30%
	des terres utilisables pour l'agriculture	87,00%	71,70%	34,20%	11,00%	7,80%
	du bétail, des troupeaux ou des animaux de ferme	92,60%	86,40%	59,90%	36,50%	38,70%
	type de combustible de cuisson	électricité	0,20%	0,70%	2,30%	1,90%
charbon, lignite		92,70%	81,50%	48,30%	7,60%	0,90%
Fumier animal		3,80%	4,10%	0,60%	0,00%	0,00%
accès à l'eau	sur place	27,47%	52,38%	75,34%	89,75%	97,08%
	service élémentaire	51,27%	36,64%	21,51%	9,95%	2,63%
	service limité	21,25%	10,98%	3,15%	0,29%	0,29%
emplacement des toilettes	dans sa propre habitation	11,60%	24,30%	26,60%	29,90%	62,90%

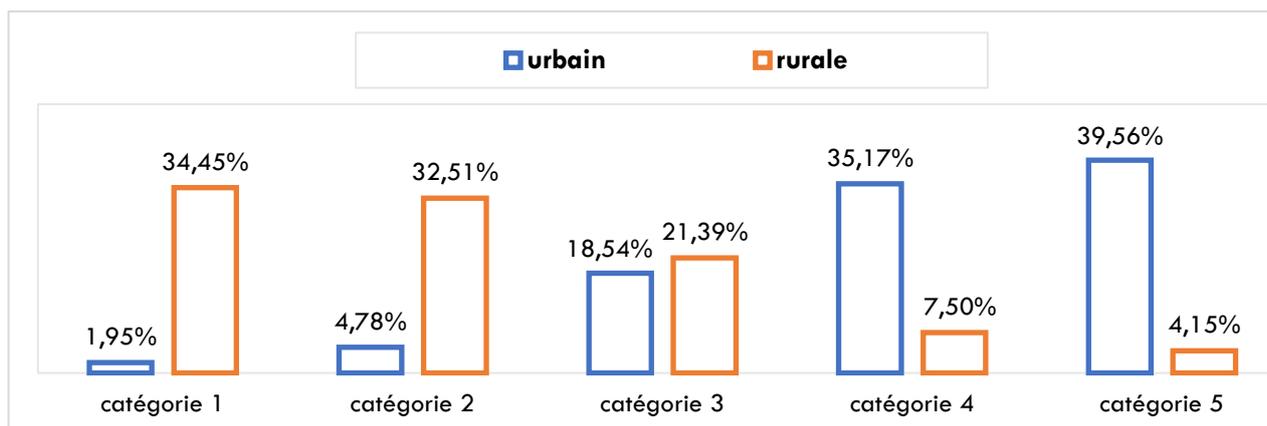
Indicateurs		1 ^{ere} catégorie	2 ^e catégorie	3 ^e catégorie	4 ^e catégorie	5 ^e catégorie
	dans sa propre cour/terrain	78,20%	70,40%	70,80%	69,70%	37,00%
	autre part	10,20%	5,20%	2,50%	0,40%	0,10%
	pas d'installation de toilette ou défécation en plein air	49,00%	19,30%	2,00%	0,00%	0,00%
	chasse d'eau à la fosse septique	2,30%	19,40%	49,40%	66,40%	58,60%
types de toilettes	chasse d'eau aux latrines à fosse	0,90%	5,30%	6,40%	2,90%	0,50%
	latrines à fosse améliorées ventilées (vip)	1,90%	5,70%	6,80%	4,20%	2,30%
	toilettes/latrines suspendues	3,80%	5,50%	2,80%	0,10%	0,00%
	latrines à fosse avec dalle	9,30%	22,70%	19,00%	4,60%	0,70%
	objets présents : savon ou détergent	22,10%	27,40%	44,60%	60,10%	83,70%
	dispose d'une machine à laver	0,30%	0,20%	0,40%	0,10%	1,80%
principales sources d'éclairage	électricité (SENELEC)	0,10%	8,30%	74,40%	99,10%	99,70%
	solaire	3,90%	21,80%	11,40%	0,80%	0,10%
	lampe électrique	93,20%	62,00%	8,70%	0,10%	0,00%
	bougies	1,30%	5,10%	4,30%	0,00%	0,00%
matériau du sol	terre, sable	68,80%	19,20%	7,80%	1,20%	0,10%
	carreaux de céramique	0,00%	1,40%	6,80%	35,40%	90,10%
	ciment	17,50%	59,20%	54,00%	28,40%	5,60%
matériau du mur principal	pas de mur	5	3,78	1,55	0,12	0,05
	bambou avec boue	4,2	0,79	0,12	0	0,02
	pierres avec boue	9,21	3,6	1,19	0,08	0
	adobe non recouvert	3,83	1,59	0,29	0	0
	ciment	13,56	60,43	84,36	95,24	96,75
	pierres avec chaux/ciment	0,45	0,55	0,15	0,54	0,19
	briques	3,29	3,02	2,24	2,89	1,99
	blocs de ciment	0,14	0,16	0,28	0,37	0,67
	adobe recouvert	0,26	0,2	0,18	0	0,14
	planche en bois/shingles	0,09	0,27	0,17	0	0
matériau du toit principal	pas de toit	0,10%	0,10%	0,00%	0,00%	0,00%
	chaumes/palmes/feuilles	74,80%	9,70%	1,30%	0,10%	0,00%
	planche en bois	0,30%	0,10%	0,00%	0,10%	0,00%
	tôle	0,00%	0,00%	0,00%	0,40%	0,10%
	bois	0,40%	0,20%	0,00%	0,00%	0,00%
	zinc/fibre de ciment	23,10%	84,70%	84,30%	46,70%	7,80%
	Ciment	0,10%	4,20%	11,80%	46,20%	87,80%

Source : Calculs DP à partir des données de l'EDS

II.2. Répartition spatiale de la richesse

La répartition de la richesse selon le milieu de résidence montre qu'environ trois ménages sur quatre (74,67%), appartenant aux catégories favorisées 4 et 5, vivent en milieu urbain. Par contre, les ménages, appartenant à la catégorie 1 et 2 (66,96%), soit environ sept ménages sur dix, sont essentiellement localisés en milieu rural. Ces résultats montrent une opposition par rapport à la possession de richesse entre le milieu urbain et rural.

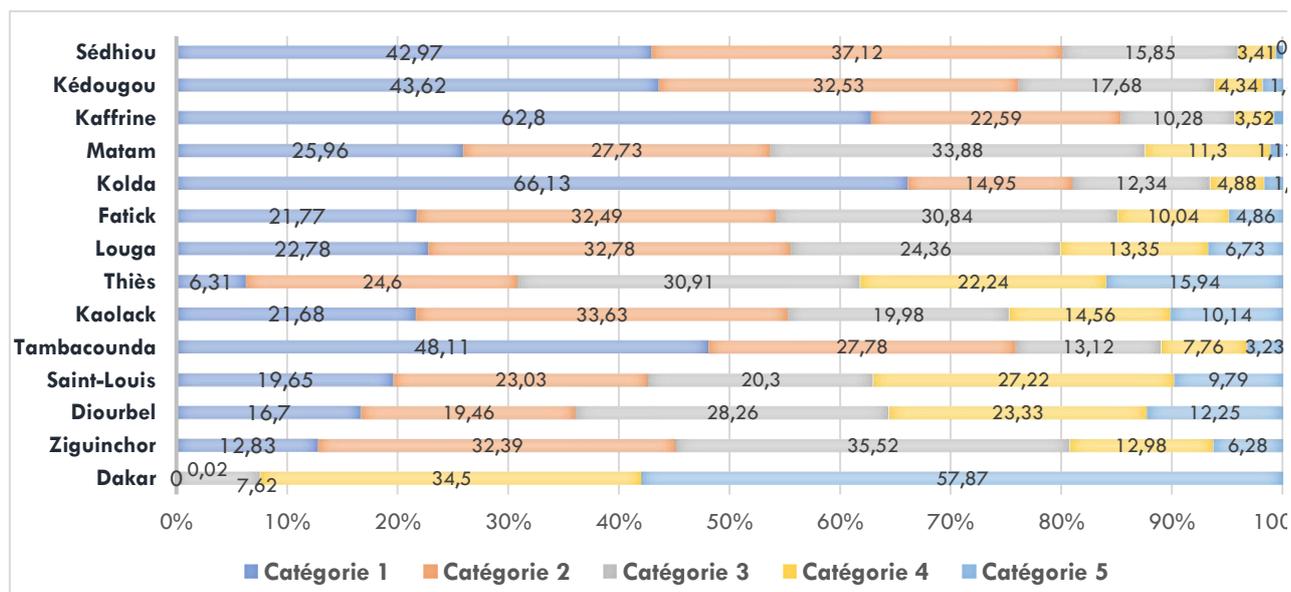
Figure 12: Répartition des catégories selon le milieu de résidence



Source : Calcul DP à partir des données de l'EDS 2017

L'analyse de la répartition de la richesse selon la région montre une polarisation des actifs considérés par les ménages de Dakar et Thiès. En effet, sept ménages sur dix et un ménage sur deux appartenant respectivement à la catégorie 5 et 4 sont concentrés à Dakar contre un ménage sur dix à Thiès pour chaque catégorie considérée. Il est constaté une inégale répartition des ménages favorisés sur l'étendue du territoire national. Cette situation pourrait être expliquée par la forte concentration des unités économiques (60,4%) sur l'axe Dakar-Thiès-Diourbel (RGE, 2015), le caractère cosmopolite de la capitale, entraînant du coup la valorisation du cadre de vie par l'émergence de nouvelles cités. La région de Dakar concentre, à elle seule, plus du tiers des unités (160 963) soit une proportion de 39,5%.

Figure 13 : Répartition des ménages au sein de la région selon le niveau de richesse



Source : Calcul DP à partir des données de l'EDS 2017 et de l'EHCVM 2018-2019

À l'inverse, les ménages appartenant à la première et deuxième catégorie (où environ deux ménages sur cinq vivent dans une situation défavorisée) sont localisés principalement dans les régions de Kaffrine (85,39%), Kolda (81,08%), Sédhiou (80,09%), Tambacounda (75,89%) et Kédougou (76,15%). Cette situation est le reflet de la faible présence des unités économiques créatrices de revenu (17,4%, RGE, 2015), le faible accès aux services sociaux de base et l'exode rural qui prive l'agriculture de ses forces les plus vives entraînant une situation de précarité dans ces régions.

Tableau 3 : Répartition des ménages selon le niveau de richesse et la région

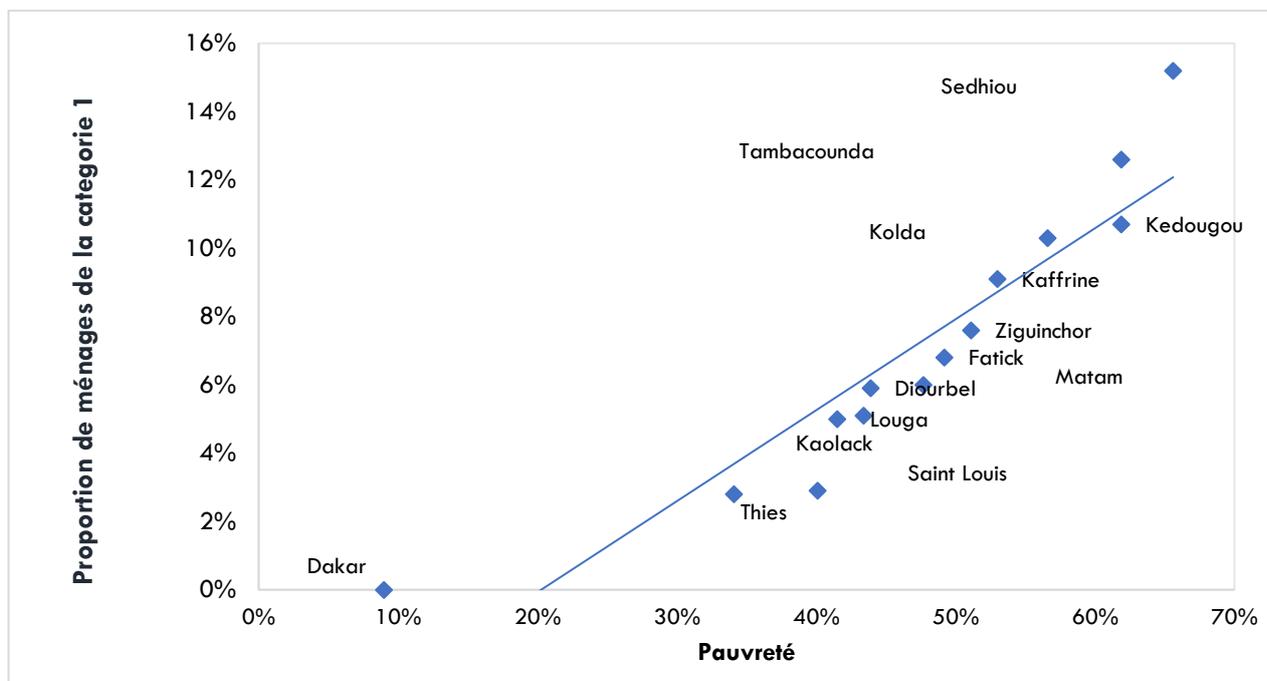
Régions\richesse	1 ^{re} catégorie	2 ^e catégorie	3 ^e catégorie	4 ^e catégorie	5 ^e catégorie
Dakar	0,00%	0,20%	16,70%	51,70%	71,00%
Ziguinchor	2,80%	7,60%	7,40%	2,60%	1,20%
Diourbel	9,10%	10,80%	15,30%	9,90%	5,40%
Saint-Louis	7,60%	8,80%	7,70%	7,60%	3,30%
Tambacounda	10,70%	5,10%	2,90%	2,00%	1,10%
Kaolack	6,80%	10,70%	6,50%	4,60%	3,60%
Thiès	5,00%	16,70%	17,80%	12,50%	9,80%
Louga	10,30%	11,70%	6,30%	3,40%	2,00%
Fatick	5,90%	8,20%	7,30%	2,20%	1,50%
Kolda	15,20%	3,60%	2,70%	1,00%	0,50%
Matam	5,10%	5,40%	5,00%	1,40%	0,30%
Kaffrine	12,60%	4,30%	1,60%	0,50%	0,20%
Kédougou	2,90%	1,90%	0,80%	0,20%	0,10%
Sédhiou	6,00%	5,00%	2,00%	0,50%	0,10%

Source : Calculs DP à partir des données de l'EDS 2017.

Indice de richesse et pauvreté monétaire

L'analyse des distributions de richesses et de la pauvreté monétaire montre que les ménages de la catégorie I sont en général localisés dans les régions où la pauvreté monétaire est plus marquée. Il s'agit essentiellement des régions du Sud : Sédhiou, Tambacounda, Kolda et Kédougou.

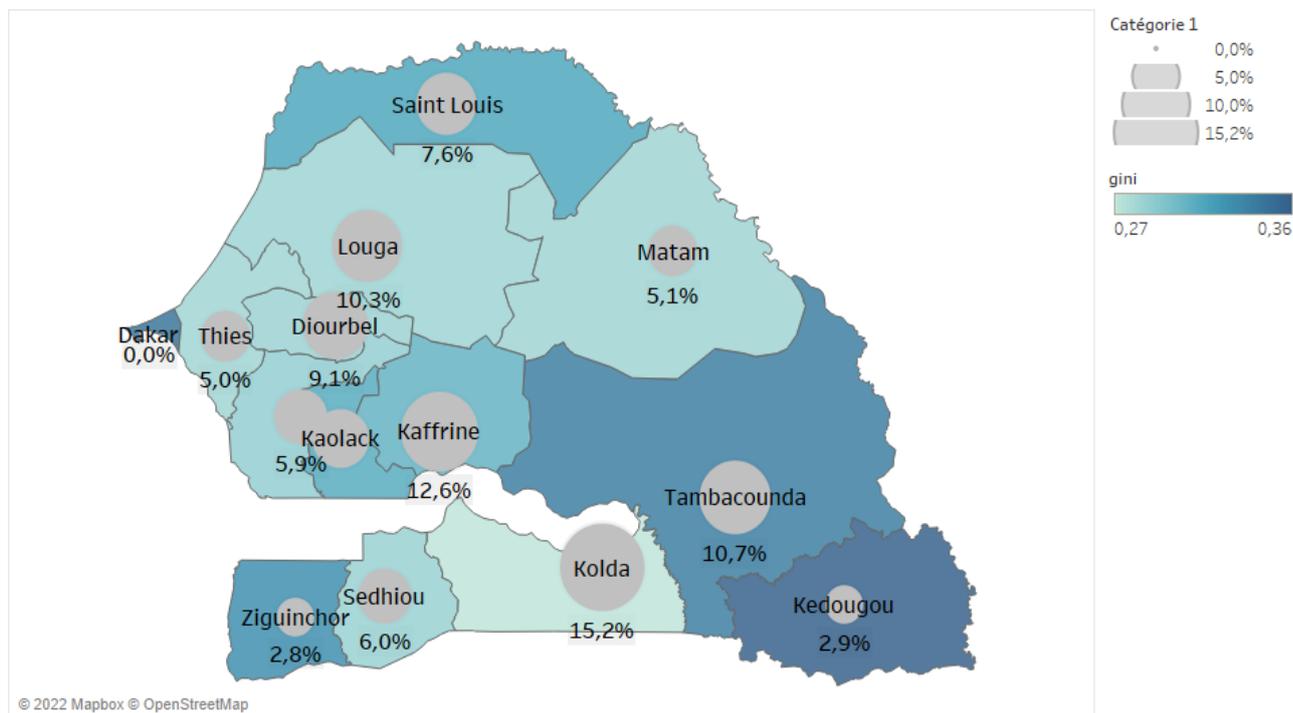
Figure I4 : Proportion de la population de la 1^{re} catégorie et taux de pauvreté



Source : Calculs DP à partir des données de l'EDS 2017 et de l'EHCVM.

Par rapport aux inégalités, hormis Dakar et Kédougou, les régions de Tambacounda, Kaffrine et Saint-Louis présentant les niveaux les plus élevés, concentrent plus les ménages de la catégorie I. Kolda, Louga et Diourbel affichent des proportions de ménage de la catégorie I assez importantes avec néanmoins, des niveaux d'inégalités relativement plus faibles comparés aux régions précitées.

Carte 2 : Proportion de la population de la 1^{re} catégorie et indice d'inégalité



Source : Calculs DP à partir des données de l'EDS 2017 et de l'EHCVM.

En définitive, les catégories 1 et 2 de ménage les plus démunies sont essentiellement localisées en milieu rural et dans les régions où la pauvreté monétaire sévit ; c'est essentiellement dans les régions du Sud telles que Sédhiou, Tambacounda, Kolda et Kédougou. Elles sont caractérisées par la détention de terres utilisables pour l'agriculture, du bétail, des troupeaux ou des animaux de ferme. Ces ménages ont recours à un "service limité d'approvisionnement en eau", la pratique de la défécation à l'air libre et la lampe électrique comme principale source d'éclairage. Par contre, les ménages les plus « riches » des catégories 4 et 5, plus fréquentes en milieu urbain, disposent souvent de la plupart des actifs considérés, bénéficient d'un accès sur place à l'eau et d'une installation de chasse d'eau à la fosse septique.

III. INÉGALITÉS DE NIVEAU DE VIE : STRUCTURE ET CONTRIBUTION

Cette partie est consacrée à la mesure des inégalités au niveau des régions en termes monétaires. Plusieurs indicateurs sont utilisés pour appréhender les inégalités : le revenu, les dépenses de consommation, etc. Les dépenses de consommation représentent une bonne estimation du niveau de vie des ménages en les évaluant suivant les composantes alimentaire et non alimentaire. Ces deux indicateurs se complètent et constituent une approximation du bien-être (selon l'approche monétaire). Cette partie est consacrée à l'analyse des inégalités de niveau de vie au niveau régional, apprécié à travers les dépenses de consommations nominales d'une part et, d'autre part, les dépenses de consommation réelle qui intègrent le pouvoir d'achat des ménages.

Encadré I : Pourquoi la consommation est-elle globalement un meilleur indicateur monétaire du bien-être que le revenu ?

La consommation est naturellement liée au bien-être des individus : la consommation réelle est plus directement liée au bien-être d'une personne que le revenu qui ne permet que d'accéder à cette consommation. Le revenu ne préjuge donc pas du niveau du bien-être de l'individu. La consommation est donc un meilleur indicateur de résultat du bien-être des individus.

La consommation est plus stable dans le temps que le revenu : en effet, dans les milieux ruraux, les revenus des ménages peuvent varier au cours de l'année en fonction du cycle prévisible des récoltes ou même du fait de certains facteurs imprévisibles (faible pluviométrie, invasion acridienne, feu de brousse, etc.). Dans ces conditions, les ménages peuvent, par exemple, étaler leur consommation dans le temps et se procurer une assurance, en constituant, selon le cas, une épargne et en participant à des systèmes de partage des risques établis à l'échelon de la collectivité. De même, dans les milieux urbains, l'on constate une nette propension des activités à se développer dans le secteur informel très marqué par une instabilité et/ou une irrégularité des revenus et une précarité des conditions de l'emploi. Indépendamment de la situation de leur revenu, la consommation des ménages pauvres reste, au contraire, relativement assez stable. Ainsi, lorsque les disparités de revenus sont importantes, la pauvreté est statistiquement mieux appréhendée par la mesure du niveau de consommation.

La consommation est plus facilement mesurable que le revenu : la volatilité des emplois informels en milieu urbain ainsi que leur mode de gestion peuvent aussi expliquer la difficulté qu'ont les opérateurs de ce secteur à fournir des informations précises et fiables sur leurs revenus. Le même problème se pose aux agriculteurs des milieux ruraux quand il leur faut estimer leurs revenus à partir des intrants achetés pour assurer leur production.

La consommation peut résumer la capacité du ménage à couvrir ses besoins fondamentaux : les dépenses de consommation ne reflètent pas uniquement les biens et services qu'un ménage peut obtenir sur la base de ses revenus actuels, mais aussi sa capacité à accéder à d'autres stratégies de survie lorsque ses revenus sont faibles (mauvaises récoltes, variations saisonnières, autres raisons diverses). L'exemple typique est fourni par l'autoconsommation agricole.

Source : AFRISTAT

III.1. Inégalités de niveau de vie et contribution : analyse selon les dépenses de consommation nominale

III.1.1. Inégalités de niveau de vie

Les inégalités sont beaucoup plus prononcées au niveau national (0,383) comparé aux régions. Kédougou est la région la plus inégalitaire du pays avec un indice de 0,350. Elle regroupe la plus faible part de la population (1.13%) alors qu'elle est la huitième (8^e) région en termes de consommation annuelle par tête moyenne (380000 FCFA). Cette région est assez proche de

Tambacounda (0,347) et de la Capitale Dakar (0,344). Dakar regroupe la plus grande partie de la population (environ 23% de la population totale) avec une dépense moyenne de consommation annuelle par tête plus élevée (953000 FCFA). Les régions de Kolda (0,272) et Diourbel (0,283) sont les moins inégalitaires du pays.

Tableau 4 : Dépense de consommation annuelle moyenne par tête, indice de Gini et rapport interquartile selon la région et le milieu de résidence

Zones	Population estimée	Moyenne	p25	médiane	p75	p75/p25	Gini
Urbain	7475522	734000	387000	565000	843000	2,18	
Rural	8491954	346000	220000	299000	414000	1,88	
National	16000000	528000	261000	391000	613000	2,35	0,383
DAKAR	3681304	953000	523000	734336	1130000	2,16	0,344
ZIGUINCHOR	651716	388000	222000	317000	441000	1,99	0,333
DIOURBEL	1774041	417000	262000	348000	497000	1,90	0,283
SAINT-LOUIS	1049776	426000	241000	349000	506000	2,09	0,319
TAMBACOUNDA	826796	347000	199000	261000	374000	1,88	0,347
KAOLACK	1137918	414000	239000	345000	503000	2,10	0,320
THIES	2077735	483000	291000	401000	602000	2,07	0,290
LOUGA	1018523	413000	257000	354000	489000	1,90	0,289
FATICK	855827	374000	224000	307000	465000	2,08	0,289
KOLDA	784327	338000	214000	289000	427000	2,00	0,272
MATAM	693156	348000	220000	314000	407000	1,85	0,280
KAFFRINE	691256	346000	209000	294000	413128	1,98	0,309
KEDOUGOU	181272	380000	218000	305000	435000	2,00	0,350
SEDHIOU	543829	303000	188000	252000	354000	1,88	0,289

Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019

Au niveau national, le rapport entre les dépenses de consommation annuelle par tête des plus riches et celles des plus pauvres montre que le premier quintile dépense 2,35 fois plus que la deuxième. Ce rapport est légèrement plus élevé dans le milieu urbain (2,18) que rural (1,88). Dakar (2,16) et Kaolack (2,10) s'opposent aux régions de Sédhiou, Matam et Tambacounda qui sont à 1,88.

Par ailleurs, la dépense annuelle moyenne de consommation par tête est supérieure à la médiane, quelle que soit la zone considérée (national, régional ou milieu de résidence). Ce qui montre qu'au niveau de chaque zone, au moins 50% de la population n'ont pas atteint le niveau de consommation moyenne annuelle par tête.

Ces résultats mettent en évidence les inégalités en termes de dépenses de consommation. Certaines régions où les dépenses moyennes annuelles sont relativement faibles peuvent être plus inégalitaires. Cependant, la contribution exacte de ces régions à l'inégalité totale ne peut pas être estimée. L'indice de Gini unidimensionnel ne permet pas d'évaluer ces contributions, car ne mesurant que les inégalités des dépenses dans une sous-population de ménages d'une région donnée. Par exemple, la région de Kédougou, bien qu'étant la plus inégalitaire du pays, sa contribution dans l'inégalité totale peut être appréciée inversement, vu la taille de sa population. Aussi, l'indice ne permet-il pas

de différencier les inégalités intra et interrégions. Ainsi, dans la section suivante, il sera procédé à la décomposition de l'inégalité totale en vue d'apprécier la contribution de chaque région.

Encadré 2 : Indicateurs de mesure des inégalités

L'approche statique de la mesure des inégalités s'appuie sur différents outils qui permettent d'appréhender la dispersion des revenus ou des dépenses au sein d'une population étudiée.

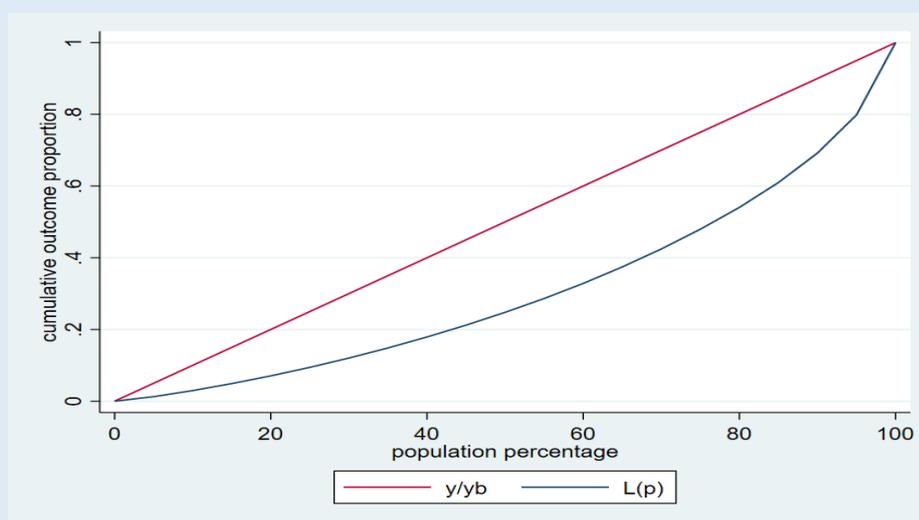
Les quartiles et le rapport interquartile

L'utilisation de quantiles permet d'ordonner la population étudiée en groupes égaux par ordre croissant, en fonction de la valeur que prend la dispersion étudiée dans ces derniers. La population est souvent scindée en 5 groupes ; on parle alors de quintiles. À partir des quintiles, il est possible de calculer le rapport interquartile, qui permet de mesurer les inégalités relatives dans une population, c'est-à-dire l'écart entre les plus privilégiés et les plus désavantagés. Il s'agit du rapport du 5^e quintile au 1^{er} quintile (Q5/Q1). Il met en évidence l'écart entre le revenu (ou le niveau de vie) plancher des 20 % des ménages les plus aisés et le revenu plafond des 20 % des ménages les plus modestes.

Indice de Gini

L'indice de Gini permet de mesurer le degré d'inégalité d'une distribution pour une population donnée. Le coefficient de Gini varie entre 0 et 1. Si le coefficient se rapproche de la valeur 0, alors la situation de la population étudiée se rapproche d'une égalité parfaite : c'est le cas, par exemple, pour une situation où tous les ménages de la population étudiée auraient exactement le même revenu. Si le coefficient se rapproche de 1, la situation de la population concernée se rapproche alors d'une inégalité extrême, où un seul ménage concentre l'ensemble des revenus par exemple. Le coefficient de Gini est calculé au moyen de la courbe de Lorenz. Cette courbe associe, à chaque quantile de population, la part que représentent ses revenus ou ses dépenses. La courbe de Lorenz permet ainsi de représenter graphiquement la répartition, plus ou moins égalitaire, des richesses au sein d'une population donnée. Graphiquement, la bissectrice représente la situation parfaitement égalitaire, et plus la courbe de Lorenz est éloignée de la bissectrice, plus les inégalités sont fortes.

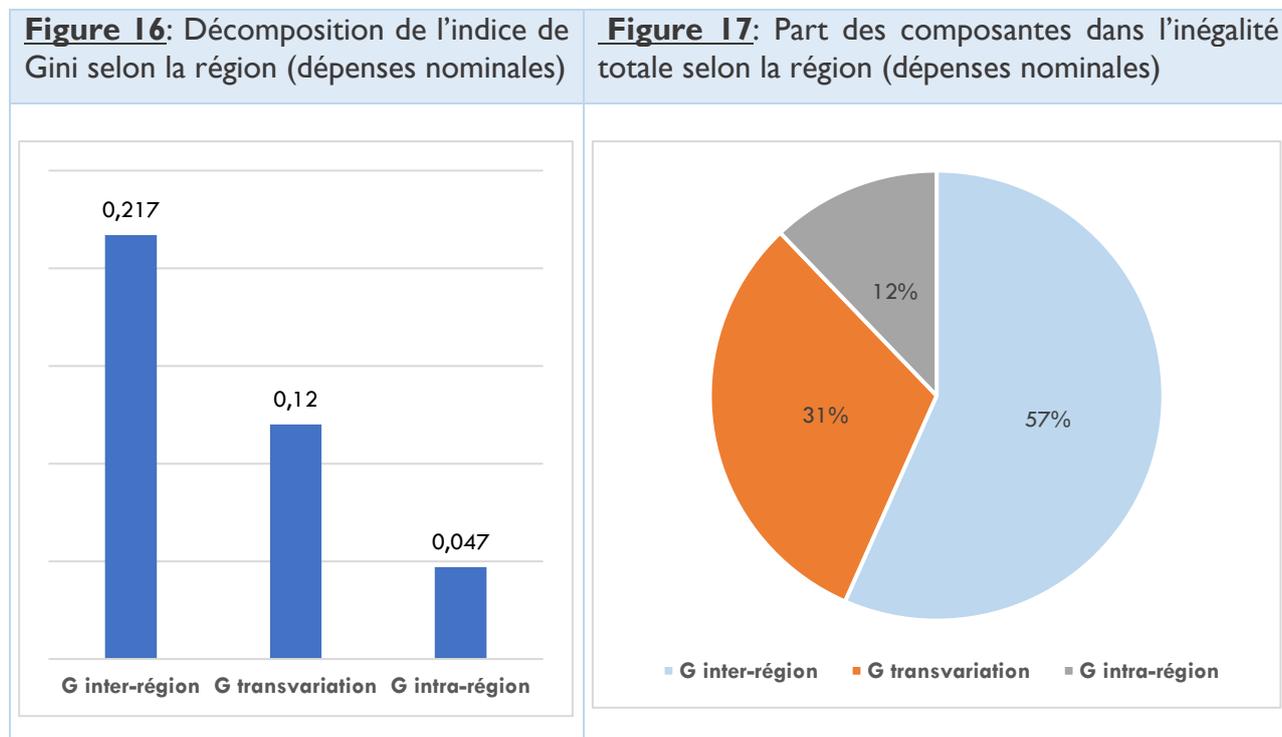
Figure 15: Courbe de Lorenz des dépenses nominales par tête



Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019

III.1.2. Contribution des régions aux inégalités

L'indice de Gini multidimensionnel est une décomposition de l'indice de Gini selon les sous-indices interrégions, intrarégions et le sous-indice mesurant les inégalités de transvariation⁹ entre les régions. Ainsi, il permet de connaître le poids de chaque sous-indice et de chaque région dans l'explication de l'inégalité totale. L'indice calculé à l'échelle nationale sur les dépenses de consommation nominale ($G = 0,383$) est ainsi décomposé en trois composantes (voir figures).



Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019

- **Inégalités interrégions**

L'inégalité interrégions nette représente 56,68% de l'inégalité totale, les inégalités de transvariations (31,29%) et les inégalités intrarégion (12,13%). **L'inégalité totale est ainsi expliquée par une transvariation et une inégalité interrégions nette très importantes.** La contribution importante des inégalités de transvariation, issues des chevauchements entre les distributions des dépenses, indique une concentration importante d'individus plus « riches » dans des régions relativement moins nanties.

La somme de l'inégalité interrégions nette et de transvariation représente l'inégalité interrégions brute comptant pour 87,87% de l'inégalité totale contre 12,13% pour l'inégalité intrarégion. Il existe donc une certaine homogénéité des dépenses à l'intérieur des régions alors qu'entre les régions, prévaut une hétérogénéité très importante.

⁹ Elle définit les inégalités entre les régions où les dépenses des ménages les plus pauvres d'une région sont plus élevées que celles des ménages les plus riches d'une autre région. (Voir annexe pour une définition et explication des concepts utilisés dans l'analyse des inégalités.)

On peut évaluer la contribution de chaque région à l'inégalité interrégions brute. Elle est principalement expliquée par les inégalités en termes de dépenses par tête entre la région de Dakar et les autres régions « moins nanties » (62,76%). La différence des dépenses par tête entre la région de Thiès et les autres moins « riches » est moins importante et compte pour 12,71% de l'inégalité totale interrégions.

Les inégalités entre Dakar et les autres régions sont plus expliquées par la différence des dépenses par tête vis-à-vis de Thiès (15,71%), Diourbel (14,03%) et dans une moindre mesure, Kaolack (9,20%), Saint-Louis (8,45%) et Louga (8,12%). Ainsi, **les régions de Kédougou et Kaolack qui constituent les régions les plus inégalitaires selon l'indice de Gini unidimensionnel contribuent en réalité faiblement aux inégalités interrégions brutes (respectivement 0,42% et 0,80%)**. Ceci est expliqué par la faiblesse de la taille de la population et des dépenses de consommation par tête de ces régions par rapport aux autres.

Tableau 5 : Contributions aux inégalités interrégions et contribution des inégalités entre Dakar et les autres régions

Régions	Contributions aux inégalités interrégions	Contributions aux inégalités entre Dakar et autres régions
SEDHIOU	0,00%	4,80%
KOLDA	0,17%	6,59%
KAFFRINE	0,40%	5,86%
TAMBACOUNDA	0,80%	7,43%
MATAM	0,88%	5,78%
FATICK	1,43%	7,01%
KEDOUGOU	0,42%	1,54%
ZIGUINCHOR	1,55%	5,47%
LOUGA	2,75%	8,12%
KAOLACK	3,88%	9,20%
DIORBEL	6,84%	14,03%
SAINT-LOUIS	5,40%	8,45%
THIÈS	12,71%	15,71%
DAKAR	62,76%	
Total	100,00%	100,00%

Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

- **Inégalités intrarégions**

La différence des dépenses moyennes annuelles par tête intrarégions est principalement expliquée par celle de Dakar (70,89%). La contribution de la région de Thiès (9,66%), deuxième région source de ce type d'inégalité, est largement en deçà de celle de Dakar. Aussi, les régions de Kédougou et Tambacounda, où les inégalités sont plus accentuées, contribuent très faiblement à l'inégalité totale intrarégions (voir tableau 6).

Tableau 6 : Indice de Gini intrarégions (niveau ménage)

Régions	Gini-intra	Contribution
SEDHIOU	0,0002	0,41%
KOLDA	0,0004	0,91%
KAFFRINE	0,0004	0,82%
TAMBACOUNDA	0,0006	1,31%
MATAM	0,0003	0,75%
FATICK	0,0006	1,27%
KEDOUGOU	0,0000	0,07%
ZIGUINCHOR	0,0004	0,88%
LOUGA	0,0009	1,98%
KAOLACK	0,0013	2,74%
DIOURBEL	0,0028	5,93%
SAINT-LOUIS	0,0011	2,39%
THIÈS	0,0045	9,66%
DAKAR	0,0330	70,89%
TOTAL	0,0465	100,00%

Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

L'analyse de la structure des inégalités révèle une polarisation de la région de Dakar, principale source des inégalités, avec des dépenses de consommations élevées. Autant pour les inégalités interrégions qu'intra-régions, sa contribution est largement supérieure à celle des autres régions. En approfondissant l'analyse, on constate que les écarts des dépenses de consommation entre Dakar et les autres régions sont plus expliqués par ceux notés entre Dakar et les régions de Thiès, Diourbel, Kaolack, Louga et Saint-Louis. Ainsi, l'axe Dakar-Saint-Louis passant par Thiès, Diourbel et Louga semble donc déterminant dans cette configuration des inégalités engendrée par la Capitale. Les écarts de dépenses de consommation entre Dakar et les régions de cet axe expliquent une part importante des inégalités. D'autre part, une différence relativement importante des dépenses par tête est notée entre Dakar et Kaolack.

Les inégalités mesurées ne tiennent compte que des dépenses de consommation nominale par tête. Même si ces dépenses permettent d'apprécier le bien-être d'un ménage, les disparités observées peuvent être expliquées par les différences de pouvoir d'achat, mais aussi par la taille des ménages. En plus, la notion de bien-être, en analyse de la pauvreté monétaire, est mesurée en équivalent adulte. Elle différencie, en général, le bien-être des plus jeunes de celui des adultes dans la mesure où les consommations pour la satisfaction des besoins vitaux ne sont pas estimées au même niveau. Dans la suite, l'analyse sera effectuée sur les dépenses de consommation normalisées.

Encadré 3 : Décomposition de l'indice de Gini

Pour décomposer un indicateur en sous-groupes, il est nécessaire que la population globale soit divisée en plusieurs groupes (par exemple, hommes et femmes, catégories socioprofessionnelles, groupes d'âge ou régions considérées dans ce rapport). La finalité d'une décomposition en sous-populations est d'expliquer les inégalités de revenu ou de niveau de vie par le degré d'implication des différents groupes. Est-ce qu'un groupe participe plus qu'un autre à l'explication des inégalités ? Il s'agit de la première question à laquelle la décomposition peut répondre.

Le procédé de décomposition autorise l'estimation des inégalités à l'intérieur de chaque groupe/région (mesures intragroupes / intrarégions) et des inégalités entre les différents groupes/régions (mesures inter-groupes / interrégions). Pour les inégalités intrarégions, il s'agit d'une agrégation des écarts de revenu ou de niveau de vie enregistrés dans chaque région. La composante interrégions est une agrégation des écarts de revenus entre deux régions.

Ainsi, d'autres questions auxquelles cette décomposition peut répondre sont : quelle est la part des inégalités interrégions dans l'inégalité totale ? Quelle est la contribution des inégalités intrarégions à l'inégalité totale ? Quelle est la part d'une région donnée dans l'inégalité totale ou encore quelle est la contribution des inégalités entre deux régions données à l'inégalité totale ?

III.2. Inégalités de niveau de vie : analyse selon les dépenses réelles de consommation

L'indicateur de niveau de vie (I) permet d'apprécier le bien-être de l'individu représentatif de chaque ménage. Pour le calculer, les dépenses de consommation des ménages sont rapportées aux nombres d'adultes équivalents (ou encore nombre d'unités de consommation du ménage) qui permettent d'affecter des poids différents aux adultes comparés aux plus jeunes du ménage. Cet indicateur de niveau de vie prend en compte, non seulement le différentiel de consommation entre jeunes et adultes des ménages (en rapportant la consommation à l'équivalent-adulte), mais également l'inflation spatiale¹⁰ et temporelle¹¹ et partant, fait référence au pouvoir d'achat.

$$I = \frac{\text{dépense nominale de consommation des ménages}^{12}}{\text{taille du ménage} * \text{IPC temporel} * \text{IPC spatial}}$$

Pour mesurer les inégalités, l'indice de Gini est utilisé sous sa forme unidimensionnelle, puis sous celle décomposée. Aussi, dans la suite, la combinaison des principaux indicateurs de mesure des inégalités nous permettra-t-elle d'affiner l'analyse. Cette partie traitera les inégalités entre les régions et selon le milieu de résidence.

III.2.1. Inégalités de niveau de vie

La décomposition des dépenses réelles de consommation permet d'appréhender les disparités selon les quintiles de dépenses. Les 20% « les plus riches » concentrent 43,31% des dépenses totales tandis que les 25% « les plus pauvres » n'en disposent qu'une faible part (7,81%).

Des disparités sont aussi notées entre les milieux de résidence. En effet, l'écart de dépenses entre les « plus riches » et les « plus pauvres » est plus important en milieu urbain. Les dépenses réelles

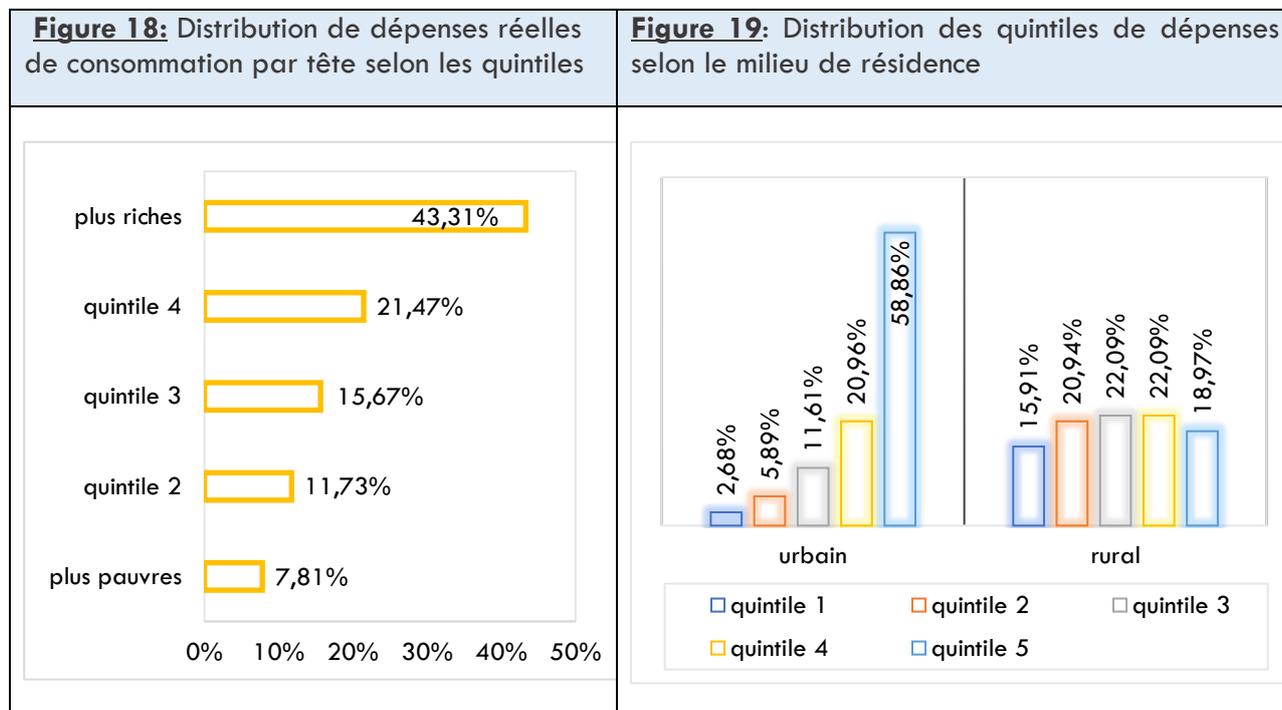
¹⁰ Fait référence au différentiel de prix entre différentes zones considérées par l'enquête EHCVM 2018-2019

¹¹ Fait référence à l'évolution des prix notée pendant la période de l'enquête EHCVM 2018-2019.

¹² Indicateur estimé par l'UEMOA sur les données de l'enquête EHCVM 2018-2019.

de consommation par tête du cinquième quintile représentent 58,86% des dépenses totales contre seulement 2,68% pour les « plus pauvres ». Par contre en zone rurale, les dépenses sont plus ou moins équitablement réparties. (Voir figure 24)

L'indice de Gini confirme davantage ce gap ; il est estimé à 0,351 en zone urbaine contre 0,273 en zone rurale. De plus, en zone urbaine, les 25% les plus riches ont un niveau de consommation 2,10 fois plus élevé que les 25% les plus pauvres. Ce rapport est de 1,86 en zone rurale.



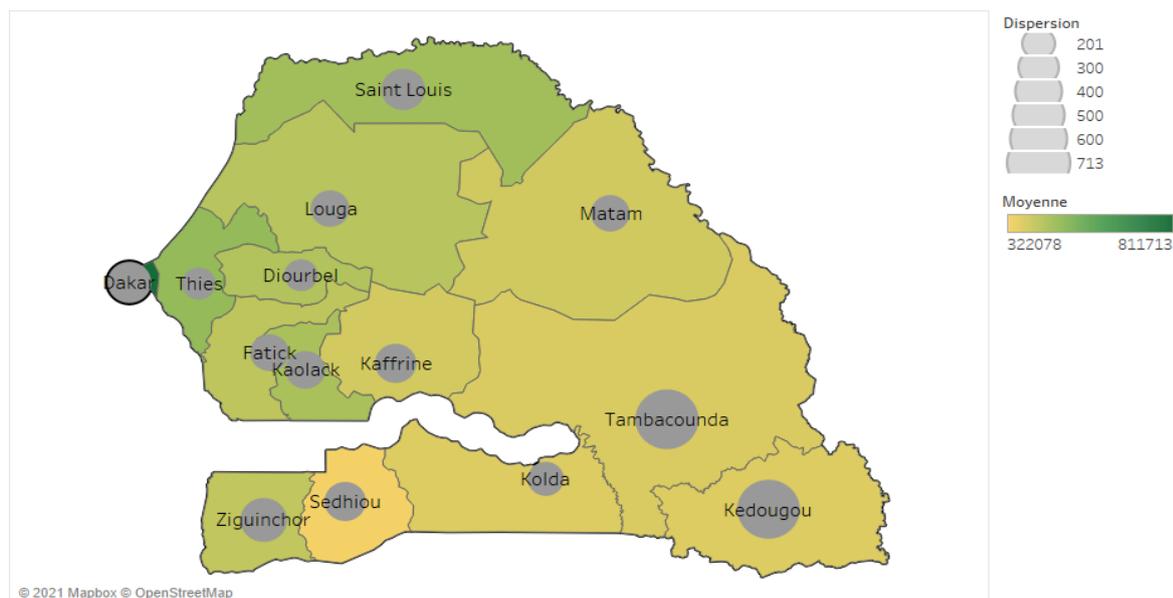
Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019

- **Analyse au niveau régional**

L'analyse du niveau de vie selon la région montre également des disparités notoires. Dakar se démarque nettement du lot avec la dépense réelle la plus élevée (811 700 FCFA). Elle est la seule région où le niveau de vie moyen dépasse la moyenne nationale estimée à 507 350 FCFA. Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Louga, Saint-Louis et Ziguinchor affichent des niveaux de dépenses compris entre 408 000 et 476 000 FCFA. En revanche, Sédhiou, Kaffrine, Tambacounda, Matam et Kolda enregistrent les niveaux de dépenses les plus faibles (variant entre 322 000 FCFA et 382 000 FCFA).

Les régions les plus « nanties » n'ont pas forcément les écarts moyens les plus élevés. Kédougou et Tambacounda enregistrent les écarts moyens les plus élevés. (Voir carte 3)

Carte 3 : Niveau de vie et inégalité



Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

Par ailleurs, les inégalités sont plus accentuées en milieu urbain (0,351) qu'en milieu rural (0,273). Le rapport interquartile est également plus élevé en milieu urbain. En effet, les 25% les plus riches ont des dépenses de consommation réelle annuelle nettement plus élevées (2,10 fois) que les 25% les plus pauvres en zone urbaine, alors que dans la zone rurale, ce rapport est de 1,86.

Tableau 7 : Principaux indicateurs des inégalités de niveau de vie

Zones	moyenne	Dispersion	p25	médiane	p75	p75/p25	Gini
URBAIN	663389	213	361000	517000	760000	2,10	0,351
RURAL	369988	72	237000	318842	441000	1,86	0,273
NATIONAL	507350	113	274000	395000	590000	2,15	0,351
DAKAR	811713	341	446000	626000	962000	2,16	0,344
ZIGUINCHOR	404081	388	234000	327000	461000	1,97	0,327
DIOURBEL	426794	203	270000	360000	510000	1,89	0,281
SAINT-LOUIS	454017	331	268000	374000	533000	1,99	0,312
TAMBACOUNDA	366191	713	216000	283000	396000	1,83	0,337
KAOLACK	440901	284	259000	370000	533000	2,06	0,309
THIES	476104	201	298000	410000	584000	1,96	0,280
LOUGA	417495	256	267000	360000	497000	1,86	0,280
FATICK	408943	267	249000	336000	509000	2,05	0,285
KOLDA	358853	233	228000	308000	455000	1,99	0,267
MATAM	381497	260	245000	347000	448000	1,83	0,280
KAFFRINE	376995	307	232000	324000	454000	1,96	0,304
KEDOUGOU	360112	695	202000	286782	413000	2,05	0,356
SEDHIOU	322078	298	205000	273000	381000	1,86	0,282

Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

La région de Kédougou reste la plus inégalitaire (indice de Gini évalué à 0,356) et dépasse légèrement le niveau national. Dakar devient la deuxième région la plus inégalitaire en comparant la valeur de l'indice de Gini estimé sur les dépenses nominales et réelles. La région de Tambacounda

arrive en troisième position, avec des inégalités moins accentuées (0,337) comparées à celles de dépenses nominales par tête (0,347).

Par ailleurs, le rapport interquartile est au moins supérieur à 2 dans les régions de Dakar et de Kédougou : les 25% les plus riches y présentent des dépenses de consommation par tête réelles deux fois plus élevées que les 25% les plus pauvres. Le niveau de vie moyen supérieur au niveau de vie médiane pour toutes les régions indique que, quelle que soit la région considérée, au moins un ménage sur deux n'atteint pas le niveau de vie moyen annuel de la région.

Tableau 8 : Variation de l'indice de Gini selon les régions

Régions	Gini-dépense nominale	Gini -dépense réelle	Variation
SEDHIOU	0,289	0,282	-2,38%
KOLDA	0,273	0,267	-1,90%
KAFFRINE	0,309	0,304	-1,67%
TAMBACOUNDA	0,347	0,337	-2,81%
MATAM	0,281	0,280	-0,20%
FATICK	0,289	0,285	-1,56%
KEDOUGOU	0,350	0,356	1,79%
ZIGUINCHOR	0,333	0,327	-1,80%
LOUGA	0,289	0,280	-2,91%
KAOLACK	0,320	0,309	-3,49%
DIOURBEL	0,283	0,281	-0,57%
SAINT-LOUIS	0,319	0,312	-2,21%
THIÈS	0,290	0,280	-3,57%
DAKAR	0,344	0,344	0,00%
NATIONAL	0,383	0,351	

Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

Globalement, la prise en compte de l'évolution des prix et du différentiel de prix entre les zones a légèrement fait baisser les inégalités au niveau national ainsi que dans toutes les régions, sauf à Kédougou et à Dakar. Les baisses les plus importantes sont notées au niveau de Thiès (3,57%), Kaolack (3,49%), Tambacounda (2,81%) et Sédhiou (2,38%). Ce qui pourrait témoigner d'une influence importante des prix sur les inégalités au niveau de ces régions.

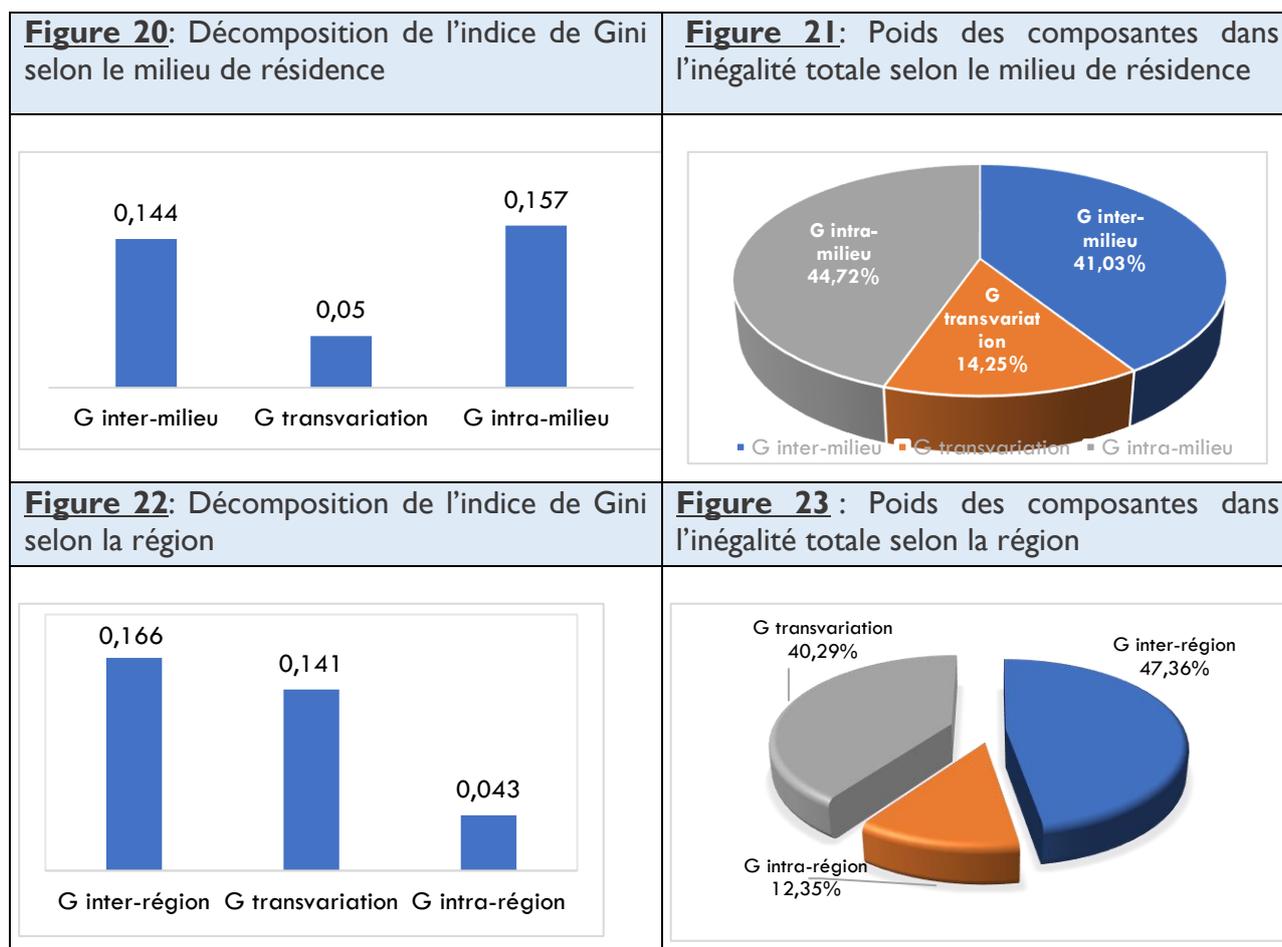
Le niveau de vie est plus élevé dans les régions de Dakar, Thiès, Saint-Louis et Ziguinchor. Les écarts de niveau de vie sont plus marqués dans les régions de Tambacounda et Kédougou. Ces dernières, bien qu'ayant des niveaux d'inégalité assez proches, ont des spécificités différentes. En effet, Dakar, Capitale économique et administrative, affiche un niveau de vie moyen au moins deux fois plus élevé, avec une forte urbanisation. Par contre, Tambacounda et Kédougou sont marquées par un faible niveau d'urbanisation et un accès limité aux services de base, comparées à la Capitale.

Les inégalités mesurées ici font abstraction du niveau de vie relatif des régions et de la taille relative de la population des régions. Ainsi, en complément, la contribution de chaque région dans les inégalités est évaluée.

III.2.2. Contribution aux inégalités de niveau de vie

L'indice de Gini calculé, au niveau national, sur les dépenses réelles de consommation par équivalent adulte est de **G = 0,351**. Sa décomposition selon le milieu de résidence permet d'évaluer à **0,144 (soit 41,03% du total)** les inégalités entre les milieux urbain et rural. La transvariation, estimée à 0,05 (soit 14,25% du total), traduit une faible proportion de ménages à haut niveau de vie dans la zone rurale. Les inégalités intrazonales sont évaluées à **0,157 (soit 44,72% du total)**. Elles sont notamment plus importantes en milieu urbain, avec une contribution de **64,14% contre 35,86% pour le milieu rural**. Ces résultats indiquent que les inégalités de niveau de vie sont plus de nature urbaine que rurale et que l'urbanisation en serait un facteur déterminant.

Par ailleurs, la décomposition de l'indice de Gini suivant la contribution des régions permet d'appréhender les disparités régionales. Les inégalités interrégions nettes représentent 47,36% de l'inégalité totale, les transvariations 40,29% et les inégalités intrarégions 12,35%. La forte contribution des inégalités de transvariation révèle une proportion importante de ménages, à haut niveau de vie, habitant dans des régions relativement moins nanties.



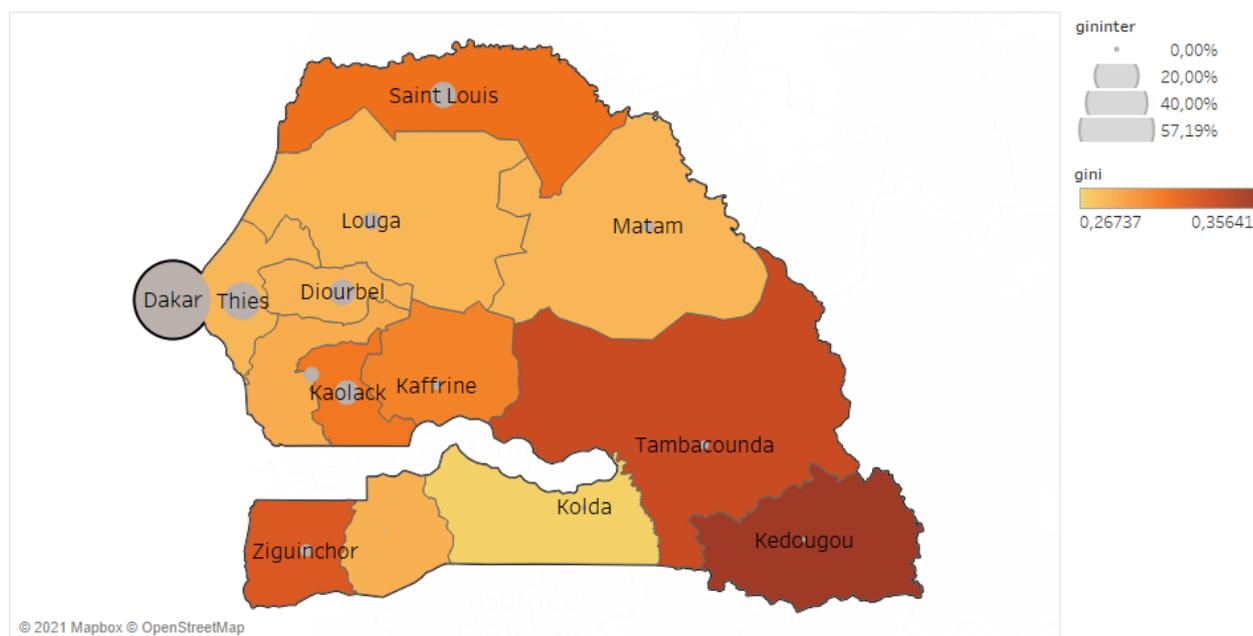
Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

En valeur absolue, les inégalités ont diminué en comparaison avec celles engendrées par les dépenses de consommation nominale (0,351 contre 0,383). Les inégalités de transvariations ont notamment augmenté, passant de 30,29% à 40,29%, ainsi que les inégalités intrarégions, au détriment des

inégalités interrégions nettes. En effet, la prise en compte de l'évolution de l'indice des prix à la consommation et des différences de prix entre les zones a accentué davantage les inégalités de transvariation. Ces inégalités sont engendrées par une concentration importante de ménages à niveau de vie élevé dans des régions relativement moins nanties. Néanmoins, l'inégalité interrégions brute, comptant pour 87,65% de l'inégalité totale, représente toujours la principale source d'inégalité.

La contribution de la région de Dakar à l'inégalité interrégions est passée à 57,19% contre 62,76% pour les inégalités calculées sur les dépenses nominales. La région de Thiès suit toujours avec une contribution de 14,01%. Les deux régions comptent pour 76,77% des inégalités de niveau de vie. Les régions où les inégalités sont généralement plus accentuées ne contribuent pas pour autant significativement à l'inégalité totale interrégions (exemple des régions de Kédougou et Tambacounda). Ce qui pourrait s'expliquer notamment par la différence de taille de la population, mais aussi par le différentiel de niveau de vie moyen de ces régions.

Carte 4 : Inégalité et contribution



Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

Par ailleurs, les inégalités engendrées par la capitale sont plus fortes relativement aux régions de Thiès (16,02%), Diourbel (14,11%), Kaolack (9,87%), Louga (8,15) et Saint-Louis (8,47%). Ainsi, la configuration des inégalités de dépenses de consommation réelle par tête est la même que celle observée pour les inégalités de dépenses nominales.

Tableau 8 : Indice de Gini interrégions et intrarégions (niveau individuel)

Régions	Gini-inter (%)	Gini-inter-Dakar (%)	Gini-intra (%)
SEDHIOU	0,00%	4,74%	0,48%
KOLDA	0,20%	6,49%	1,05%
KEDOUGOU	0,14%	1,61%	0,08%
TAMBACOUNDA	0,70%	7,42%	1,51%
KAFFRINE	0,91%	5,77%	0,98%
MATAM	1,15%	5,65%	0,92%
ZIGUINCHOR	1,48%	5,51%	1,00%
FATICK	2,19%	6,89%	1,52%
LOUGA	3,14%	8,15%	2,16%
DIOURBEL	6,63%	14,11%	6,73%
KAOLACK	5,87%	9,17%	3,15%
SAINT-LOUIS	6,39%	8,47%	2,79%
THIÈS	14,01%	16,02%	10,25%
DAKAR	57,19%		67,40%
Total	100,00%	100,00%	100,00%

Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019

Concernant les inégalités intrarégions, la région de Dakar y contribue à plus de 67%, suivie de loin par la région de Thiès (10,25%). Cette situation, en principe, comme pour le cas des inégalités interrégions, pourrait être expliquée par la taille de la population de Dakar, mais aussi par le niveau de vie moyen élevé dans cette région.

Globalement, la prise en compte du pouvoir d'achat a diminué les inégalités mesurées par l'indice de Gini. En effet, une augmentation importante des inégalités de transvariation est notée au détriment des inégalités interrégions nettes en passant de l'indice de Gini calculé sur les dépenses nominales à l'indice calculé sur les dépenses « réelles ». Cependant, la même configuration des inégalités est notée pour les deux indices avec une polarisation de la région de Dakar comme source principale des inégalités, suivie par Thiès. Aussi, les deux structures des inégalités ont-elles en commun une prépondérance de celles engendrées par la région de Dakar vis-à-vis des régions de Thiès, Diourbel, Kaolack, Louga et Saint-Louis.

Cette situation appelle à des solutions qu'ils urgent de prendre et/ou de renforcer. Si un ciblage et des politiques spécifiques devraient être portés dans des régions et zones afin d'adresser davantage certains maux, il est important de préciser que des efforts notables ont été faits par l'État. Parmi ceux-ci, les politiques de protection sociale figurent en première place depuis quelques années, avec des résultats appréciables.

- **La protection sociale comme levier de réduction des inégalités**

Pour corriger les inégalités, le Sénégal a fait de la protection des groupes vulnérables un axe stratégique des plans de développement depuis les années 2000. Le Plan Sénégal émergent (PSE), qui est le cadre de référence de la politique économique et sociale, accorde une place de choix à la protection sociale à travers son axe 2 intitulé « Capital humain, protection sociale et développement durable ». L'objectif est la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Considérée par les Nations Unies comme l'ensemble des politiques et mesures destinées à donner aux pauvres et aux catégories vulnérables davantage de moyens de s'affranchir du dénuement, la protection sociale est érigée au rang de priorité. À ce titre, le Gouvernement a mobilisé d'importantes ressources pour satisfaire les populations, particulièrement les groupes vulnérables. En effet, il a été procédé à une actualisation de la Stratégie nationale de Protection sociale (SNPS) en 2016, pour mieux prendre en compte l'approche cycle de vie et couvrir la période 2016-2035. Ceci, pour atteindre l'objectif général de construire, à l'horizon 2035, un système de Protection sociale accessible à tous et fournissant à chacun(e) un revenu minimum garanti et une couverture maladie, mais aussi un filet de sécurité globale assurant la résilience face aux risques sociaux et à tous ceux qui souffrent des chocs et des crises pouvant les faire basculer dans la pauvreté. Aussi, la protection sociale est-elle devenue un facteur de croissance économique après la mise en place d'un système de filets sociaux ciblés¹³ et du registre national unique (RNU)¹⁴ dans le cadre du renforcement de l'identification des groupes vulnérables et du ciblage des interventions des bénéficiaires des socles de protection sociale. Ce dernier capitalise en 2018 un effectif de 463 355 inscrits contre 61 000 lors de son démarrage en 2013, et il a été procédé à son extension afin d'atteindre le nombre de ménages pauvres tel que comptabilisé par la carte de pauvreté pour chaque commune (RAC, 2019).

Sur la période 2014-2018, des progrès importants sont enregistrés pour ce qui est du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF) dont le nombre de bénéficiaires a augmenté de 266 941 ménages vulnérables entre 2013 (50 000 bénéficiaires) et 2018 (316 941 bénéficiaires), soit plus que la cible de 300 000 bénéficiaires fixée depuis 2017 (RAC, 2019). Toutefois, le Projet national d'Appui à la Protection sociale adaptative des ménages du RNU et du PNBSF a permis la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus dans le cadre de l'autonomisation intégrale des ménages bénéficiaires. De ce fait, la part d'école à cantine qui développe des activités génératrices de revenus (AGR) a atteint 30% en 2017, soit une hausse de 9,74% entre 2014 et 2017.

Cependant, des difficultés subsistent encore dans la prise en charge de la dimension « autonomisation » dans les filets sociaux. Il s'agit notamment de l'absence de coordination intersectorielle et d'une stratégie de protection sociale adaptée aux disparités sociales, l'insuffisance des ressources allouées à la protection sociale et la lenteur dans la mise en œuvre du régime simplifié de protection pour les acteurs du secteur informel.

S'agissant du Programme de Carte d'Égalité des Chances (CEC), près de 50 006 personnes en situation de handicaps en ont bénéficié, parmi lesquels 25 507 ont été enrôlées dans le PNBSF sur la période 2014-2018. De même, 19 637 personnes handicapées ont été enrôlées dans les mutuelles de santé depuis 2018 à travers le Programme de Couverture Maladie universelle (CMU). Ce dernier, lancé depuis 2013, a permis de porter le taux à 49,64% en 2018, contre 49,4% en 2017. Les mutuelles de santé ont pu couvrir 2 999 896 personnes en 2018. Ainsi, le taux de couverture de la

¹³ Prestations à caractère non contributif, en nature ou en espèces, visant à appuyer les personnes pauvres ou vulnérables.

¹⁴ RNU : base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation d'extrême pauvreté.

population à travers les mutuelles de santé est passé de 19% en 2017 à 19,08% en 2018, pour un objectif de 26%.

Ce programme a enrôlé les bénéficiaires du PNBSF, pour un nombre de 1 350 363 bénéficiaires, correspondant à 174 316 ménages en 2018, sur une cible totale de 2 908 903. Il en est de même pour les 19 637 détenteurs de la carte d'égalité des chances, sur un objectif de 51 482 titulaires. Toutefois, toutes ces initiatives doivent nécessairement franchir des paliers supérieurs et doivent être implémentées sur une vaste échelle afin de produire les résultats qui leur avaient été rattachés. Dans ce contexte, les réponses sociales habituellement priorisées par les ménages pour l'amélioration générale de ces conditions de vie et la réduction de la pauvreté sont, entre autres, la multiplication de l'effort de l'État en matière de développement d'activités génératrices de revenus, de facilitation de l'accès au financement et aux actifs ainsi qu'à la santé, à l'éducation et à l'emploi pour les jeunes¹⁵, mais aussi de diminution des prix à la consommation.

III.3. Développement régional, pauvreté et inégalités

Le terme « développement » fait appel aux facteurs permettant l'amélioration des conditions de vie de la population d'un pays ou d'une région, et renvoie à l'organisation sociale servant de cadre à la production. Ce concept peut être défini comme l'ensemble des transformations qualitatives ayant trait aux structures économiques, sociales et culturelles d'un pays (ONU, 2016).

Dans un contexte de décentralisation, l'approche territoriale du développement est de plus en plus étudiée. Elle consiste en des politiques nationales de développement qui reconnaissent le développement régional ou local comme endogène, progressif, intégré dans l'espace et multidimensionnel (Rapport Gold V, 2019). Le développement régional est perçu comme un effort global pour réduire les disparités régionales par le soutien de l'activité économique (emploi et création de richesses) des régions (OCDE, 2019). Ainsi, son but prioritaire est d'améliorer la qualité de vie et d'y garantir un développement durable. Au Sénégal, l'État a engagé un processus d'approfondissement de la gouvernance territoriale à travers l'Acte III de la décentralisation qui vise à créer plus d'équité sociale et territoriale afin de favoriser l'émergence de territoires viables, compétitifs et porteurs d'un développement durable. Pour appréhender les disparités de niveau de vie et de développement régional, cette partie fait recours à l'Indice de Développement régional¹⁶ (IDR) et le volume d'investissement public exécuté sur la période 2014-2018.

- **Investissements publics, pauvreté et inégalités**

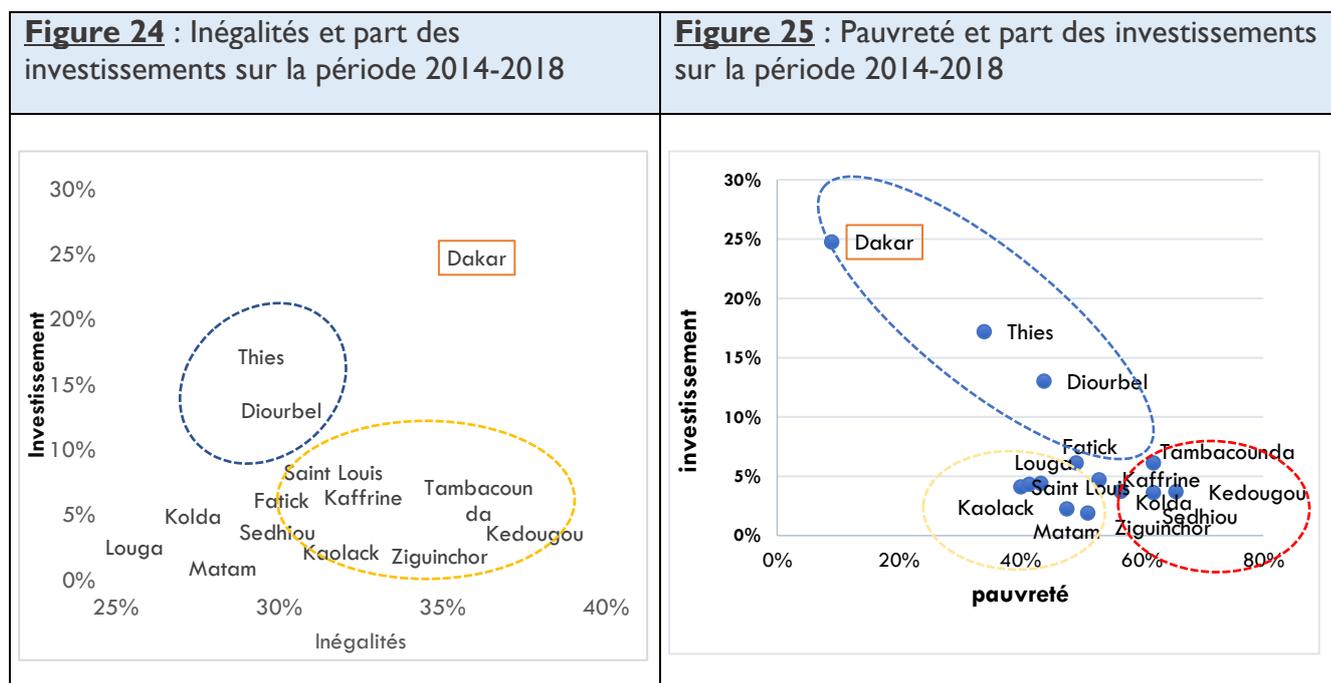
L'examen de la distribution spatiale des investissements, du taux de pauvreté et de l'indice d'inégalité de Gini selon la région fait apparaître des disparités notoires. D'une part, le groupe constitué des régions de Dakar, Thiès et Diourbel, est caractérisé par une part importante d'investissements (entre 10 et 25%) des inégalités faibles (indice d'inégalité de Gini inférieur à 29% hormis Dakar avec 34,4% et un taux de pauvreté inférieur au niveau national (37,8%). Cependant, la région de Dakar, de par sa position géographique, son statut de Capitale et de pôle économique principal, se

¹⁵ OIT/U.E : revue globale et analyse du système national de protection social du Sénégal.

¹⁶ L'IDR est un indice composite reposant sur les quatre (4) dimensions suivantes du développement : « savoir », « richesse-emploi », « santé-population » et « justice et équité ». Sur une échelle de 0 à 1, plus l'IDR se rapproche de 1, plus le niveau de développement est élevé.

démarque nettement du lot. En effet, elle concentre près du quart des investissements sur la période et affiche le plus faible niveau de pauvreté (9%).

Les autres régions sont caractérisées par des parts d'investissements faibles et des taux de pauvreté élevés (supérieurs à 40%). **Tambacounda, Kédougou, Ziguinchor et Kaffrine affichent des niveaux d'inégalité relativement élevés et proche du niveau de Dakar (indice de Gini supérieur à 33%), mais aussi plus de la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.** Cette situation contraste avec les potentialités énormes que regorge cette zone. En effet, la région naturelle de la Casamance (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda), qui constitue l'agropole Sud, présente d'énormes potentialités agroécologiques, avec notamment la fertilité des sols, des ressources hydrauliques et horticoles abondantes, des conditions climatiques propices. La zone Sud-Est (Tambacounda et Kédougou) abrite de nombreux gisements et mines d'or, de fer, d'uranium, de lithium, d'étain, de molybdène, de cuivre et de nickel, lui conférant le statut de pôle d'attraction pour les investisseurs. Elle représente aussi l'un des derniers bastions de la faune du Sénégal, avec le parc Niokolo Koba et la zone d'intérêt cynégétique (ZIC). Kaffrine, avec un relief assez plat, possède une zone agro-sylvo-pastorale, un domaine de l'élevage extensif, une zone de polyculture, avec des forêts classées pourvoyeuse de pâturages. L'écosystème y est varié, lui conférant d'énormes potentialités agricoles, avec la présence du Baobolong, affluent du fleuve Gambie et le prolongement du fleuve Saloum. **Ainsi, bien que présentant d'énormes potentialités, cette zone est la plus vulnérable en matière de niveau de vie.**



Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

- **Développement régional, inégalités et pauvreté**

Hormis Dakar, les régions qui présentent des niveaux de pauvreté et d'inégalité relativement élevés affichent des niveaux de développement faibles. En effet, les régions de **Tambacounda, Sédhiou, Kédougou, Kolda et Kaffrine enregistrent les plus faibles niveaux de développement (inférieur à la moyenne nationale) et une précarité**

marquée. Ces dernières régions de la zone sud-est du pays sont également les moins privilégiées en matière d'investissement, affichant en général des parts inférieures à 10%. **L'absence d'infrastructures adéquates, le faible niveau d'attractivité des investissements productifs et créateurs d'emplois restent les principales causes de l'absence d'activités capables de stimuler un processus de développement territorial à l'intérieur du pays, et ainsi réduire les inégalités dans cette zone.**

A contrario, les régions qui affichent les plus faibles niveaux d'inégalité et de pauvreté ont un niveau de développement moyen. Saint-Louis, Thiès, Matam et Louga enregistrent, quant à elles, des niveaux de développement supérieur à la moyenne nationale avec une incidence de la pauvreté inférieure à 50% et des indices d'inégalités inférieurs à 30%. La région de Dakar se démarque du lot avec un niveau de développement fort de 71%, un taux de pauvreté faible malgré un indice d'inégalité élevé.

Figure 26 : Indice de développement régional et taux de pauvreté

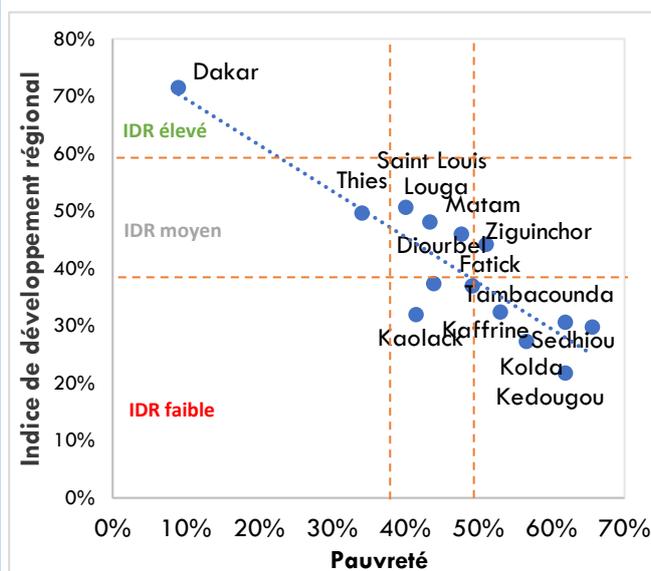
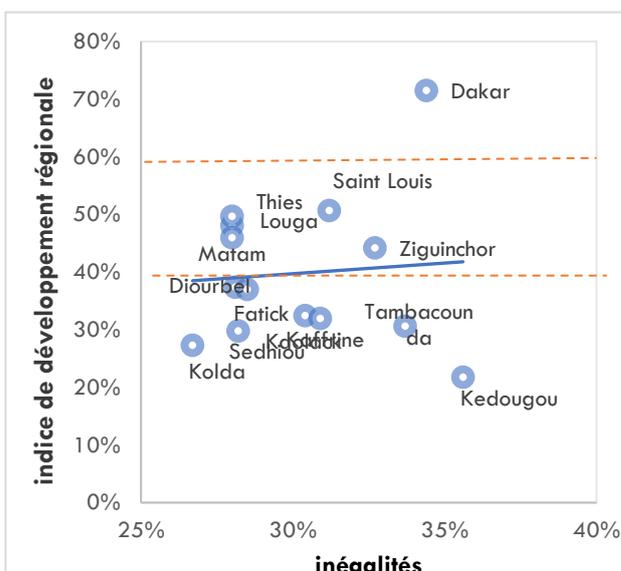


Figure 27 : Indice de développement régional et indice d'inégalité de Gini



Source : Calculs DP à partir des données de l'EHCVM 2018-2019.

CONCLUSION

Les disparités d'accès à certains services sociaux de base et les inégalités de niveau de vie constituent des défis majeurs pour les pays en développement, et en particulier pour le Sénégal. D'ailleurs, le Plan Sénégal émergent (PSE), référentiel de la politique économique et sociale, accorde une place de choix à la réduction des inégalités et disparités d'accès à ces services sociaux à travers l'axe 2. Ainsi, des efforts importants sont consentis par l'État pour faciliter l'accès aux services sociaux de base, réduire les inégalités sociales et territoriales. Le présent rapport a permis d'examiner les disparités régionales d'accès à l'eau et l'assainissement, mais également les inégalités de richesse et de niveau de vie. Il a aussi mis en lumière la structure des inégalités de niveau de vie et la contribution de chaque région aux inégalités.

L'étude a montré des disparités d'accès à l'eau, avec une prépondérance de ménages urbains ayant accès à une source d'eau sur place (88,96% des ménages), contre 49,43% en milieu rural (des ménages). Le recours à un service « élémentaire » d'approvisionnement en eau est plus répandu en milieu rural (près de 37,69% des ménages, contre seulement 9,23% en milieu urbain). Quant au recours aux services « limités » d'approvisionnement en eau, les régions de Sédhiou et de Louga enregistrent des proportions élevées de ménages. Par ailleurs, la région de Dakar avec une urbanisation très avancée (96%) est presque totalement couverte (au moins huit ménages sur dix).

L'analyse de l'accès à l'assainissement met en exergue une faible accessibilité aux types de sanitaire. La pratique de la défécation à l'air libre est toujours présente dans certaines zones (notamment à Kaffrine et Matam). Excepté Dakar, on note également une faible utilisation de réseau d'égout dans les autres régions. Pour l'évacuation des ordures ménagères, le mode « ramassage » caractérise le milieu urbain, notamment la région de Dakar. Le mode « dépotoir sauvage » est en général plus fréquent en milieu rural et dans les régions autres que Dakar.

L'accès à ces services de base ne concerne qu'une partie de l'allocation de la « richesse globale », qui intègre différents actifs du ménage et les caractéristiques du logement. La fréquence des ménages en fonction du niveau de richesse selon les régions et le milieu de résidence cache aussi des disparités notoires. En effet, les catégories 1 et 2 de ménages les plus démunis sont essentiellement localisées en milieu rural et dans les régions où la pauvreté monétaire sévit (essentiellement dans les régions du Sud : Sédhiou, Tambacounda, Kolda et Kédougou). À l'inverse, les ménages les plus « aisés » sont plus fréquents en milieu urbain, notamment à Dakar et Thiès.

En ce qui concerne les inégalités, elles sont plus accentuées en milieu urbain (0,351) qu'en milieu rural (0,273). Le rapport interquartile est également plus élevé en milieu urbain. En effet, les 25% les plus riches ont des dépenses de consommation réelle annuelle nettement plus élevées (2,10 fois) que les 25% les plus pauvres en zone urbaine, alors que dans la zone rurale, ce rapport est de 1,86. Le niveau de vie est plus élevé dans les régions de Dakar, Thiès, Saint-Louis et Ziguinchor. Les écarts de niveau de vie sont plus marqués dans les régions de Tambacounda et Kédougou. Ces régions, bien qu'ayant des niveaux d'inégalité assez proches, ont des spécificités différentes. Dakar, Capitale économique et administrative, affiche un niveau de vie moyen au moins deux fois plus élevé, avec une forte urbanisation. Par contre, Tambacounda et Kédougou sont marquées par un faible niveau d'urbanisation et un accès limité aux services de base, comparées à la Capitale. La même configuration des inégalités est notée en considérant les dépenses de consommation nominale et réelle, avec une polarisation de la région de Dakar comme source principale des inégalités, suivie par la région de Thiès. Aussi, les deux structures des inégalités ont en commun une prépondérance

de celles engendrées par la région de Dakar, compte tenu de son niveau de vie relativement très élevé, vis-à-vis des régions de Thiès, Diourbel, Kaolack, Louga et Saint-Louis. Ainsi, que ce soit interrégions ou intrarégions, la capitale ressort comme « source principale » des inégalités, suivie de Thiès.

RECOMMANDATIONS

Les politiques économiques visant à réduire les inégalités régionales devraient être, au vu des résultats du rapport, affichées davantage comme des priorités nationales. Au regard des disparités relevées en termes d'accès à l'eau et l'assainissement, les recommandations ci-dessous sont formulées :

- développer des politiques régionales d'amélioration du cadre de vie avec la mise en place d'une stratégie soutenue de gestion des ordures ménagères et de l'assainissement, notamment dans les régions de Kédougou, Sédhiou, Tambacounda, Kaffrine, Matam et Fatick ;
- mettre en place un dispositif de coordination, d'animation et de suivi de l'assainissement dans toutes les régions ;
- initier la mise en place d'infrastructures d'assainissement adaptées au contexte de chaque région en vue de lutter contre l'insalubrité;
- élargir l'accès sur place à l'eau dans la zone rurale et les régions de Sédhiou, Louga et Ziguinchor, où une bonne partie des ménages se contentent encore des services limités d'approvisionnement en eau ;
- améliorer substantiellement l'accès à un réseau d'égout à Dakar et dans les autres zones urbaines, pour une meilleure évacuation des eaux usées;
- améliorer l'accès à des toilettes décentes dans la zone rurale et particulièrement dans les régions de Kaffrine, Matam Sédhiou et Kédougou où les ménages utilisent principalement les fosses rudimentaires ou des trous ouverts ;
- renforcer davantage la couverture des programmes de protection sociale (PNBSF en particulier) dans la zone Sud-Sud-Est (Sédhiou, Tambacounda, Kolda, Kaffrine et Kédougou) où les inégalités et la précarité sont très marquées ;
- impliquer les collectivités territoriales et le secteur privé pour l'accroissement de l'offre d'ouvrages dans l'assainissement, surtout en milieu rural ;
- transformer le potentiel minier en opportunités économiques et d'emploi des jeunes, particulièrement pour les régions de Matam et Kédougou ;
- accélérer la réalisation des aménagements hydroagricoles en cours.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 Bérenger, V., n.d. Des inégalités de genre à l'indice de qualité de vie des femmes 34.
- 2 Agence française de développement, Atène Ile-de-France & Agence de l'Eau. Accès à l'eau potable dans les pays en développement : 18 questions pour des services durables. (2012).
- 3 ANSD. Les disparités géographiques de l'accès aux services sociaux de base au Sénégal. (2011).
- 4 ANSD. Rapport global du Recensement général des Entreprises (2016)
- 5 ANSD. Situation économique et sociale du Sénégal 2017-2018. (2020).
- 6 Banque mondiale, Déchets : quel gâchis 2.0 un état des lieux de la gestion des déchets ménagers à l'horizon 2050, 2018
- 7 Banque Mondiale. Revue de l'Urbanisation : Villes Émergentes pour un Sénégal. (2015).
- 8 Boussida, S., Imed, B.R., Rim, B.S., n.d. Indicateur de Développement régional : Méthodologie et résultats.
- 9 CGLU, Cinquième rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale. (2019)
- 10 CGLU, quatrième rapport mondial sur la décentralisation et la démocratie locale. (2019)
- 11 CGLU, Rapport régional sur la décentralisation et la démocratie locale dans les pays de l'espace UEMOA. (2019)
- 12 Chauvet, G., n.d. Indice de Gini et évolution de l'indice de Gini : linéarisation versus bootstrap pour estimer la variance 44.
- 13 Coalition Eau. Etat des lieux des collectifs, plateformes et réseaux d'organisation de la société civile du secteur eau et assainissement dans 7 pays de l'Afrique de l'Ouest et du centre. (2009).
- 14 Comité national Habitat. Troisième conférence mondiale sur le logement et le développement urbain durable. (2016).
- 15 DGPPE, RAC 2018 ;
- 16 Dagum, Camilo, (1997), A New Approach to the Decomposition of the Gini Income Inequality Ratio, *Empirical Economics*, 22, issue 4, p. 515-31.
- 17 Direction de la planification, 2017. « Rapport sur l'indice de développement régional »
- 18 Direction de la planification, 2017. « Rapport sur l'indice de développement régional »
- 19 Estimation de variance par linéarisation pour des indices de pauvreté et d'exclusion sociale, n.d. 22.
- 20 Hane, O. Programme d'eau potable et d'Assainissement du Millénaire. (2015).
- 21 Haut-Com missariat au Plan et la Banque mondiale, 2017. Pauvreté et prospérité partagée au Maroc du troisième millénaire, 2001 - 2014 Public.
- 22 Koubi, M., Mussard, S., Seyte, F., Terraza, M., 2005. Un exemple d'application de la décomposition de la mesure de Gini aux inégalités par genre et par catégories socioprofessionnelles 14.
- 23 Langel, M., 2012. Mesurer les inégalités de revenu 51.
- 24 Mané, P.Y.B., n.d. Décomposition des inégalités dans l'utilisation des soins de santé au Sénégal 30.
- 25 Ministère de l'Énergie et du Pétrole. Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie 2019-2023. (2019).
- 26 Mornet, P., Mussard, S., Seyte, F., Terraza, M., 2014. La décomposition de l'indicateur de Gini en sous-groupes: *Revue française d'économie* Volume XXIX, 179–243.
<https://doi.org/10.3917/rfe.142.0179>

- 27 Mussard, S., Seyte, F., Terraza, M., 2004. Note sur l'utilisation de l'indice multidimensionnel de gini appliqué à une analyse des inégalités salariales en Languedoc-Roussillon en 1996: *Revue d'Économie régionale & Urbaine* février, 125–134. <https://doi.org/10.3917/reru.041.0125>
- 28 Mussard, S., Terraza, Michel, 2009. Décompositions des mesures d'inégalité : le cas des coefficients de Gini et d'entropie. *Recherches économiques de Louvain* 75, 151.
- 29 Newton, H.J., Cox, N.J., Baum, C.F., Beck, N., Bellocco, R., Buis, M.L., Cameron, A.C., Cleves, M.A., Dupont, W.D., Epstein, D., Gregory, A., Hardin, J., Jann, B., Jenkins, S., Kohler, U., Kreuter, F., Lauritsen, J., Lemeshow, S., n.d. *The Stata Journal* 29.
- 30 OCDE, *Perspectives du développement mondial*. (2019)
- 31 OIT/U.E : *revue globale et analyse du système national de protection social du Sénégal*.
- 32 OMS et UNICEF, *Situation de l'assainissement dans le monde, 2020* ;
- 33 ONAS, *Accès à l'eau potable et à l'assainissement : le Sénégal se maintient sur la trajectoire de la performance*, 15 mai 2018 ;
- 34 ONU. *Combattre la pauvreté et l'inégalité*. (2016)
- 35 ONU. *Rapport sur les objectifs de développement durable*. (2020).
- 36 PNUD, *Rapport sur le développement humain 2019* ;
- 37 PNUD. *Au-delà des revenus, des moyennes et du temps présent : les inégalités de développement humain au XXIe siècle*. (2019).
- 38 Programme d'eau potable et d'assainissement du millénaire (PEPAM) ;
- 39 *Rapports Sénégal 2009, État des lieux des collectifs, plateformes et réseaux d'organisations de la Société civile du secteur eau et assainissement dans 7 pays de l'Afrique de l'Ouest et du centre* ;
- 40 SENAT. *La mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale : quels indicateurs ?* 1–67 (2008).
- 41 Spiezia, P.V., 2004. *Mesurer les économies régionales* 8.
- 42 UA. *Synthèse du premier plan décennal de l'AGENDA 2063*. (2015).
- 43 Union africaine. *Agenda 2063 : Note d'information*. (2015).
- 44 Union africaine. *Agenda 2063*. (2015).
- 45 Union africaine. *Premier rapport continental sur l'état de la mise en œuvre de l'agenda 2063*. (2020).
- 46 Unité de gestion du Programme « Zéro Déchet » chargée de la mise en œuvre du Programme « Zéro Déchet » dont l'objectif est d'améliorer et de promouvoir la salubrité publique ;
- 47 Villaverdè, J. & Maza, A. *To what extent do regional disparities depend on the measure and indicator employed ? A reference to the EU*. (2013).
- 48 Wandjou, D.V.N., Faye, M.A., n.d. *Mesure de l'intégration économique dans l'UEMOA : Construction d'un indice synthétique* 74.

ANNEXES

Annexe I : Matrice des inégalités interrégions (dépenses annuelles des ménages)

REGIONS	ZIG	KED	KOL	SED	FAT	MAT	TAM	KAF	DIOUR	ST-LOUIS	LOUGA	KAO	THIES	DAK	total	contrib
ZIG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
KED	0.0003	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0003	0.08%
KOL	0.0009	0.0002	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0012	0.39%
SED	0.0006	0.0001	0.0005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0012	0.41%
FAT	0.0011	0.0003	0.001	0.0006	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0029	0.96%
MAT	0.0009	0.0002	0.0008	0.0005	0.0009	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0033	1.08%
TAM	0.0011	0.0003	0.001	0.0006	0.0012	0.0009	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0051	1.68%
KAF	0.0008	0.0002	0.0008	0.0005	0.0008	0.0007	0.0009	0	0	0	0	0	0	0	0.0046	1.53%
DIOU	0.0025	0.0006	0.0023	0.0014	0.0025	0.002	0.0026	0.0019	0	0	0	0	0	0	0.0156	5.15%
ST-LOUIS	0.0015	0.0004	0.0014	0.0008	0.0015	0.0013	0.0016	0.0012	0.0034	0	0	0	0	0	0.0132	4.33%
LOU	0.0014	0.0004	0.0013	0.0008	0.0014	0.0011	0.0015	0.001	0.003	0.0019	0	0	0	0	0.0136	4.49%
KAO	0.0016	0.0004	0.0014	0.0009	0.0016	0.0013	0.0016	0.0012	0.0034	0.0021	0.0018	0	0	0	0.0172	5.65%
THIÈS	0.0034	0.0009	0.0031	0.0018	0.0033	0.0027	0.0035	0.0025	0.0071	0.0044	0.0039	0.0043	0	0	0.0408	13.42%
DAK	0.0135	0.0033	0.0122	0.0072	0.0131	0.0102	0.0128	0.0095	0.0264	0.0158	0.0142	0.0155	0.0312	0	0.1849	60.82%
Total															0.304	100.00%

Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM

Annexe 2 : Matrice des inégalités interrégions (niveau de vie)

REGIONS	SED	KOL	MAT	TAM	KAF	DIOU	KED	FAT	LOUGA	ZIG	ST-LOUIS	KAO	THIES	DAK	Total	contrib
SED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00%
KOL	0.0005	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0005	0.15%
MAT	0.0005	0.0007	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0012	0.34%
TAM	0.0006	0.0009	0.0008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0024	0.69%
KAF	0.0005	0.0007	0.0006	0.0008	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0027	0.79%
DIOU	0.0013	0.002	0.0017	0.0023	0.0018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.009	2.63%
KED	0.0002	0.0003	0.0002	0.0003	0.0002	0.0007	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0019	0.56%
FAT	0.0007	0.001	0.0009	0.0012	0.0009	0.0024	0.0003	0	0	0	0	0	0	0	0.0074	2.16%
LOU	0.0007	0.0011	0.001	0.0013	0.001	0.0026	0.0004	0.0014	0	0	0	0	0	0	0.0095	2.77%
ZIG	0.0007	0.0011	0.001	0.0012	0.001	0.0026	0.0004	0.0013	0.0015	0	0	0	0	0	0.0107	3.13%
ST-LOUIS	0.0009	0.0014	0.0012	0.0015	0.0012	0.0031	0.0004	0.0016	0.0018	0.0017	0	0	0	0	0.0148	4.32%
KAO	0.0009	0.0015	0.0012	0.0016	0.0013	0.0033	0.0005	0.0017	0.0019	0.0018	0.0022	0	0	0	0.0179	5.20%
THIÈS	0.0019	0.0029	0.0025	0.0032	0.0025	0.0065	0.0009	0.0033	0.0037	0.0036	0.0043	0.0045	0	0	0.0396	11.55%
DAK	0.0092	0.0148	0.0122	0.015	0.0121	0.0318	0.004	0.0159	0.0176	0.016	0.0192	0.0196	0.038	0	0.2255	65.71%
Total															0.3431	100.00%

Source : Estimations DP à partir des données de l'EHCVM.

Annexe 3 : Décomposition de l'indice de Gini

Pourquoi utiliser la mesure décomposée de Gini ?

La mesure décomposée de l'entropie est traditionnellement privilégiée. Elle fait apparaître une mesure intragroupe, mesurant les inégalités à l'intérieur de chaque groupe, et une mesure intergroupe mesurant les inégalités moyennes entre les groupes. Comme le souligne Dagum (1997) cité par Koubi et al. (2005), les indices dont les éléments intergroupes sont uniquement fonction des moyennes des sous-groupes ne peuvent pas tenir compte des phénomènes d'asymétrie et de variance, puisque tout se passe comme si les sous-groupes étaient normalement et également distribués, de même variance, et statistiquement indépendants. Les auteurs Pyatt (1976), puis Dagum (1998) cités par Koubi et al. (2005) ont montré que la mesure de Gini possède au contraire un fondement microéconomique plus solide puisqu'elle est basée sur les comparaisons interpersonnelles de revenu. Partant de ce constat, Dagum (1997) approfondit cette idée et met en évidence une nouvelle mesure intergroupe, évaluant les différences de revenu entre les membres de deux différents groupes, ceci pour toutes les paires de groupes possibles.

Décomposition de l'indice de Gini

Soit une population mère P , où prévalent n unités de revenu x_i ($i=1, \dots, n$). P est partitionnée en k sous-populations P_j ($j=1, \dots, k$) où P_j est de taille n_j , de fonction de répartition $F_j(x)$ et de moyenne μ_j . On note $F(x)$ et μ , respectivement, la fonction de répartition et la moyenne mesurées sur P . Afin de faire apparaître les revenus des k sous-populations, le vecteur de revenus sur P s'écrit :

$$((x_1, \dots, x_i, \dots, x_n) = (x_{11}, \dots, x_{1n_1}), \dots, (x_{j1}, \dots, x_{jn_j}), \dots, (x_{k1}, \dots, x_{kn_k})). \quad (I)$$

À partir du vecteur des revenus, le coefficient de Gini, mesuré de manière globale sur P , est donné par :

$$G = \frac{\sum_{i=1}^n \sum_{r=1}^n |x_i - x_r|}{2n^2\mu}$$

L'indice de Gini associé à la sous-population P_j est, quant à lui, donné par la formule suivante :

$$G_{jj} = \frac{\sum_{i=1}^{n_j} \sum_{r=1}^{n_j} |x_i - x_r|}{2n_j^2\mu_j}$$

Il est opportun d'écrire la généralisation de la différence moyenne de Gini (Δ_{jh}). Elle est donnée par :

$$\Delta_{jh} = \frac{\sum_{i=1}^{n_j} \sum_{r=1}^{n_h} |x_{ji} - x_{hr}|}{n_j n_h}$$

La quantité Δ_{jh} permet de mesurer la différence de revenu espéré entre un individu tiré au hasard dans la sous-population P_j et la sous-population P_h . Elle permet de calculer l'indice de Gini entre ces deux sous-populations, donné par la formule : $G_{jh} = \frac{\Delta_{jh}}{\mu_j + \mu_h} \quad \forall j, h = 1, \dots, k$.

Lorsque les sous-populations P_j et P_h sont de même taille et distribuées de manière identique, l'indice calculé sur les deux groupes est égal à l'indice intragroupe calculé indifféremment sur la

sous-population P_j ou P_h . Également, il convient de remarquer que les indices sont symétriques : $G_{jh} = G_{hj}$ et $\Delta_{jh} = \Delta_{hj}$

À partir de là, il est important d'introduire deux concepts permettant de décomposer Δ_{jh} et ayant une signification intuitive.

D'abord, la **distance directionnelle brute** d_{jh} . Il s'agit d'une moyenne pondérée des différences de revenus $x_{ji} - x_{hr}$ pour chaque revenu x_{ji} d'un membre de P_j supérieur au revenu x_{hr} d'un membre de P_h , étant donné qu'en moyenne, le groupe P_j est plus riche que le groupe P_h . Elle est donnée par :

$$d_{jh} = \int_0^{\infty} dF_j(x) \int_0^x (x - y) dF_h(y), \quad \forall \mu_j > \mu_h.$$

Ensuite, le deuxième concept est le **moment d'ordre I de transvariation** p_{jh} entre la $j^{\text{ième}}$ et la $h^{\text{ième}}$ sous-population, avec $\mu_j > \mu_h$. Il s'agit de la moyenne pondérée des différences de revenus $x_{hr} - x_{ji}$ pour chaque revenu x_{hr} d'un membre de P_h plus important que le revenu x_{ji} d'un membre de P_j . L'expression transvariation [Dagum (1959, 1960, 1961) cité par Koubi et al. (2005)] désigne les différences de revenus qui sont de signe opposé à celui de la différence des moyennes des sous-groupes correspondants. Elle est donnée par :

$$p_{jh} = \int_0^{\infty} dF_h(x) \int_0^x (x - y) dF_j(y), \quad \forall \mu_j > \mu_h$$

Ces deux concepts sont liés par la relation suivante : $d_{jh} + p_{jh} = \Delta_{jh}$. Dagum (1997), cité par Koubi et al. (2005), a montré la relation d'inégalité suivante : $0 \leq p_{jh} \leq \frac{1}{2} \Delta_{jh} \leq d_{jh} \leq \Delta_{jh}$.

Ainsi, ces deux concepts permettent également de définir la **richesse économique nette** entre les sous-populations P_j et P_h comme la valeur de la différence $d_{jh} - p_{jh}$, $\forall \mu_j > \mu_h$. Cette différence normalisée donne la **richesse économique relative** D_{jh} ou encore **distance économique relative** comprise entre 0 et 1 :

$$D_{jh} = \frac{d_{jh} - p_{jh}}{\Delta_{jh}} = \frac{d_{jh} - p_{jh}}{d_{jh} + p_{jh}} \in [0,1]$$

La richesse économique relative sépare les inégalités en deux composantes : la contribution nette des inégalités de revenus entre les sous-populations P_j et P_h donnée par $G_{jh} \times D_{jh}$ et la contribution des inégalités de transvariation entre les sous-groupes, obtenue par $G_{jh} \times (1 - D_{jh})$. La somme de ces deux donne G_{jh} qui est la contribution des inégalités inter-groupes brute.

En considérant maintenant les interactions entre toutes les sous-populations, prises deux à deux, intervenant dans la décomposition de l'indice de Gini, ce dernier peut être réécrit comme suit :

$$G = \frac{\sum_{j=1}^k \sum_{h=1}^k \sum_{i=1}^{n_j} \sum_{r=1}^{n_h} |x_{ji} - x_{hr}|}{2n^2\mu}$$

L'expression de G fait apparaître les différences de revenus inter-groupes et intragroupes.

Les caractéristiques sont très importantes à ce niveau, elles sont décisives quant à l'évaluation de la contribution de chaque sous-groupe à l'inégalité totale. Elles sont déterminées par le pourcentage d'individus appartenant aux sous-groupes P_j (p_j) et le pourcentage de revenu de P_j lié au revenu global de la population (s_j) :

$$p_j = \frac{n_j}{n}, s_j = \frac{n_j \mu_j}{n \mu}.$$

Ces pondérations conduisent à réécrire G sous la forme :

$$G = \sum_{j=1}^k G_{jj} p_j s_j + \sum_{j=2}^k \sum_{h=1}^{j-1} G_{jh} (p_j s_h + p_h s_j).$$

On voit ainsi l'apparition de deux composantes. La première composante (G_w) est la contribution intragroupe à l'inégalité totale et la deuxième, la contribution inter-groupes (G_b). En utilisant la richesse économique relative, cette dernière peut être décomposée en la contribution des inégalités inter-groupes nettes (G_{nb}) et des inégalités de transvariations (G_t). Ainsi, nous aurons :

$$G = \sum_{j=1}^k G_{jj} p_j s_j + \sum_{j=2}^k \sum_{h=1}^{j-1} G_{jh} D_{jh} (p_j s_h + p_h s_j) + \sum_{j=2}^k \sum_{h=1}^{j-1} G_{jh} (1 - D_{jh}) (p_j s_h + p_h s_j),$$

avec :

$$G_w = \sum_{j=1}^k G_{jj} p_j s_j ;$$

$$G_b = \sum_{j=2}^k \sum_{h=1}^{j-1} G_{jh} D_{jh} (p_j s_h + p_h s_j) ;$$

$$G_t = \sum_{j=2}^k \sum_{h=1}^{j-1} G_{jh} (1 - D_{jh}) (p_j s_h + p_h s_j)$$

Annexe 4 : Construction de l'indice de richesse globale

L'indice de richesse globale est construit en tenant compte, en plus des indicateurs d'accès à l'eau et à l'assainissement, ceux liés aux caractéristiques du logement et de l'habitat. Les indicateurs pris en compte sont présentés dans le tableau ci-dessous :

POSSESSION		AUTRES INDICATEURS
Électricité	Un foyer amélioré	Matériau du mur principal
Radio	Un Vidéo/Lecteur CD/DVD	Être propriétaire d'une maison
Télévision	Climatiseur	Est propriétaire d'une terre
Antenne TV5	Bicyclette	Nombre de personnes par chambre
Abonnement Canal	Mobilette Motocyclette Scooter	Matériaux du sol
Téléphone fixe	Voiture personnelle	Matériau du toit principal
Téléphone cellulaire	Voiture, camion a titre commercial	Statut d'occupation du logement
Ordinateur	Charrette	Source d'eau potable
Internet a la maison	Charrue	Type d'installation de toilette
Machine à laver	Pirogue/Filet de pêche	Principale source d'éclairage
Réfrigérateur	Compte bancaire	Type de combustible de cuisine
réchaud/cuisinière à gaz/électrique		



La méthodologie de construction de l'indice passe par une Analyse en Composantes principales (ACP). Il est construit à travers cinq (5) étapes,

1^{ère} étape : Tabulation de toutes les variables pour observer les fréquences, étant donné que les variables de faible fréquence n'apportent rien à l'indicateur ;

2^e étape : Choisir les variables qui sont spécifiques à la zone urbaine et à la zone rurale ;

3^e étape : Dichotomiser toutes les variables. Cela veut dire les coder toutes 0 ou 1 : 1 renvoie à la possession ou la présence d'une modalité d'une variable donnée dans les caractéristiques de logement ou d'habitat du ménage ;

4^e étape : Effectuer une analyse factorielle en composantes principales sur : (i) tous les indicateurs ; (ii) les indicateurs spécifiques au milieu urbain puis (iii) ceux du milieu rural. Enfin, il convient de recueillir les scores ;

5^e étape : Calculer les scores composites : Faire la régression du score global sur les scores urbains d'une part et la régression des scores globaux sur les scores ruraux d'autre part. Puis, calculer le score composite qui est une somme pondérée des scores des deux zones avec, comme pondération, les coefficients des régressions déjà effectués.



**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION
ET DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES**

Direction de la Planification
Division de la Planification régionale



64, Rue Carnot X Saint Michel



+221 33 889 72 78



www.dgppe.sn
www.plandev.sn